

# MEMORIAL

Journal Officiel  
du Grand-Duché de  
Luxembourg



# MEMORIAL

Amtsblatt  
des Großherzogtums  
Luxemburg

## RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 705

13 mars 2015

### SOMMAIRE

Abundante Investments .....	33827	Jotem S.A. S.P.F. ....	33835
Aedon S.A. ....	33799	Kaempff-Kohler S.à r.l. ....	33794
Alba Hak S.à r.l. ....	33838	L&L Luxembourg Sàrl .....	33800
Ateliers VYINGLA S.A. ....	33794	Luleo S.A. ....	33798
Beechbrook Mezzanine II S.à r.l. ....	33802	MEDITERRANEAN REGIONAL TRANS- PORT COMPANY S.A., société de ges- tion de patrimoine familial .....	33798
Brno Holding (Luxembourg) S.à r.l. ....	33794	MMM Business Media & Co Luxembourg .....	33796
Car Classifieds Nepal S.C.Sp. ....	33799	Nojine SA .....	33796
Car Classifieds Pakistan S.C.Sp. ....	33799	North-Africa Health Investment S.à r.l. ..	33796
CdR Capital S.à r.l. ....	33794	N.V. Réalisations S.A. ....	33796
Domaine de la Fagne Wery S.A. ....	33797	Odin LuxCo 10 S.à r.l. ....	33828
Domaine de la Fagne Wery S.A. ....	33797	Pentavest S.à r.l. ....	33821
DV Operations S.à r.l. ....	33808	Presse, Tabacs & Convenience (PRESTA- CO), association sans but lucratif .....	33818
Ednalux Consulting .....	33806	Real Estate Solutions .....	33795
Estonia Land Holdings (Luxembourg) S.à r.l. ....	33797	Rive Capital Holdings S.à r.l. ....	33794
FP Light Sàrl .....	33797	SF Invest S.à r.l. ....	33795
Framont Investissements S.A. ....	33836	SOLUDEF, Société luxembourgeoise de développement foncier .....	33798
Framont Investissements S.A., S.P.F. ....	33836	Toost Holding S.A. ....	33795
F.T.F. Holding S.A. ....	33805	Valera Holdings S.à r.l. ....	33795
Goupement Tabacs, Souvenirs, Jouets et Articles d'Art asbl .....	33818	Vauban Participations S.A. ....	33794
Infraluxcis S.à r.l. ....	33797	Vaunage Invest S.A. ....	33795
InnoCloud S.à r.l. ....	33798	Weaver Street Luxembourg S.à r.l. ....	33799
Interpneus S.à r.l. ....	33798		
IW Alternative SIF .....	33800		
John Deere GmbH .....	33796		

**Ateliers VYINGLA S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-9576 Weidingen, 25A, rue du Village.  
R.C.S. Luxembourg B 128.105.

Les comptes annuels au 31/12/2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2015021510/10.

(150025693) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 février 2015.

---

**Brno Holding (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.**

Siège social: L-5367 Schuttrange, 64, rue Principale.  
R.C.S. Luxembourg B 136.545.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Schuttrange, le 9 février 2015.

Référence de publication: 2015021566/10.

(150025918) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 février 2015.

---

**Vauban Participations S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1468 Luxembourg, 14, rue Erasme.  
R.C.S. Luxembourg B 120.683.

Les statuts coordonnés au 19 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Marc Loesch  
Notaire

Référence de publication: 2015022188/11.

(150024951) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 février 2015.

---

**CdR Capital S.à r.l., Société à responsabilité limitée,  
(anc. Rive Capital Holdings S.à r.l.).**

Siège social: L-2168 Luxembourg, 127, rue de Mühlenbach.  
R.C.S. Luxembourg B 184.760.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 6 février 2015.

Pour copie conforme

Référence de publication: 2015021591/11.

(150025430) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 février 2015.

---

**Kaempff-Kohler S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1648 Luxembourg, 18, rue Guillaume.  
R.C.S. Luxembourg B 42.379.

Les comptes annuels au 31/12/2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 09/02/2015.

G.T. Experts Comptables Sàrl  
Luxembourg

Référence de publication: 2015021840/12.

(150025416) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 février 2015.

---

**SF Invest S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-8011 Strassen, 283, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 181.277.

Les comptes annuels au 31/12/2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015022106/9.

(150025433) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 février 2015.

---

**Valera Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 3B, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 69.095.

Les comptes au 27 septembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2015022185/10.

(150025815) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 février 2015.

---

**Vaunage Invest S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1750 Luxembourg, 24, avenue Victor Hugo.

R.C.S. Luxembourg B 149.401.

Le bilan au 31 décembre 2013 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 février 2015.

Référence de publication: 2015022189/10.

(150025560) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 février 2015.

---

**Real Estate Solutions, Société Anonyme.**

Siège social: L-2520 Luxembourg, 35, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 177.107.

Depuis le 17 novembre 2014, l'adresse professionnelle de Monsieur Georges Berna est L-2520 Luxembourg, 35 allée Scheffer.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Real Estate Solutions SA

Référence de publication: 2015021353/11.

(150024924) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 février 2015.

---

**Toost Holding S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 131.309.

Le Bilan et l'affectation du résultat au 31 Décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 février 2015.

Manacor (Luxembourg) S.A.

Signatures

Administrateur

Référence de publication: 2015022167/14.

(150025098) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 février 2015.

---

**MMM Business Media & Co Luxembourg, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-3895 Foetz, rue de l'Industrie.  
R.C.S. Luxembourg B 181.754.

Les comptes annuels au 31.12.2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015021247/9.

(150024824) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 février 2015.

---

**N.V. Réalisations S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl.  
R.C.S. Luxembourg B 107.416.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015021258/9.

(150024724) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 février 2015.

---

**North-Africa Health Investment S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2212 Luxembourg, 6, place de Nancy.  
R.C.S. Luxembourg B 178.211.

Les comptes annuels au 31.12.2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour la société*

*Signature*

Référence de publication: 2015021264/11.

(150024193) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 février 2015.

---

**John Deere GmbH, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 43, avenue John F. Kennedy.  
R.C.S. Luxembourg B 161.281.

Les comptes annuels au 31 Octobre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

JOHN DEERE GMBH S.A.R.L.

Caroline WEIRAUCH / Christoph WIGGER / Markwart VON PENTZ

*Manager / Manager / Manager*

Référence de publication: 2015021830/12.

(150025743) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 février 2015.

---

**Nojine SA, Société Anonyme.**

Siège social: L-4940 Bascharage, 111-115, avenue de Luxembourg.  
R.C.S. Luxembourg B 150.196.

*Extrait de la résolution de l'administrateur unique prise en date du 04 février 2015*

En date du 04 février 2015, l'administrateur unique a pris la résolution suivante:

- Nomination de la société ACCOUNTIS S.à r.l., en sa qualité d'experts-comptables, ayant son siège social au 63-65, rue de Merl, L-2146 Luxembourg, enregistrée auprès du registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B- 60.219 en tant qu'agent dépositaire.

Le 05 février 2015.

Référence de publication: 2015021273/13.

(150024434) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 février 2015.

---

**Domaine de la Fagne Wery S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1449 Luxembourg, 20, rue de l'Eau.  
R.C.S. Luxembourg B 53.623.

Les comptes annuels au 31.12.2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Référence de publication: 2015021666/9.  
(150025865) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 février 2015.

---

**Domaine de la Fagne Wery S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1449 Luxembourg, 20, rue de l'Eau.  
R.C.S. Luxembourg B 53.623.

Les comptes annuels au 31.12.2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Référence de publication: 2015021667/9.  
(150025926) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 février 2015.

---

**Estonia Land Holdings (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.**

Siège social: L-5367 Schuttrange, 64, rue Principale.  
R.C.S. Luxembourg B 125.898.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Schuttrange, le 9 février 2015.  
Référence de publication: 2015021706/10.  
(150025558) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 février 2015.

---

**FP Light Sàrl, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-4210 Esch-sur-Alzette, 12, rue de la Libération.  
R.C.S. Luxembourg B 181.252.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Hesperange, le lundi 9 février 2015.  
*Pour la société*  
Me Martine DECKER  
*Notaire*  
Référence de publication: 2015021734/13.  
(150025701) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 février 2015.

---

**Infraluxcis S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: USD 40.100,00.**  
Siège social: L-1470 Luxembourg, 70, route d'Esch.  
R.C.S. Luxembourg B 97.755.

**EXTRAIT**

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
  
Pour extrait conforme  
Signature  
*Un mandataire*  
Référence de publication: 2015021802/13.  
(150025432) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 février 2015.

---

**Luleo S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1528 Luxembourg, 3, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 133.284.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015021857/9.

(150025428) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 février 2015.

---

**SOLUDEF, Société luxembourgeoise de développement foncier, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1637 Luxembourg, 24-28, rue Goethe.

R.C.S. Luxembourg B 153.783.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015021414/9.

(150024190) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 février 2015.

---

**InnoCloud S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-8070 Bertrange, 20A, rue du Puits Romain.

R.C.S. Luxembourg B 169.586.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2015021803/10.

(150025415) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 février 2015.

---

**Interneus S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-4562 Niederkorn, 12, Z.A.C. Haneboesch II.

R.C.S. Luxembourg B 163.206.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2015021825/10.

(150025204) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 février 2015.

---

**MEDITERRANEAN REGIONAL TRANSPORT COMPANY S.A., société de gestion de patrimoine familial, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.**

Siège social: L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines.

R.C.S. Luxembourg B 36.284.

Les comptes annuels au 31.12.2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 05.02.2015.

Pour: MEDITERRANEAN REGIONAL TRANSPORT COMPANY S.A., Société de gestion de patrimoine familial

Société anonyme

Experta Luxembourg

Société anonyme

Référence de publication: 2015021233/15.

(150024463) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 février 2015.

---

**Aedon S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1528 Luxembourg, 11-13, boulevard de la Foire.  
R.C.S. Luxembourg B 56.166.

Les comptes annuels au 30 avril 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 février 2015.

Aedon S.A.  
Représentée par Stéphane Hépineuze  
*Administrateur*

Référence de publication: 2015020803/13.

(150024346) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 février 2015.

---

**Weaver Street Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.  
R.C.S. Luxembourg B 83.785.

Le Bilan consolidé au 31 décembre 2013 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg  
(conforme Art. 316 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales).

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 février 2015.

Johannes de Zwart  
*Gérant*

Référence de publication: 2015020082/13.

(150023885) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 février 2015.

---

**Car Classifieds Nepal S.C.Sp., Société en Commandite spéciale.**

Siège social: L-1736 Senningerberg, 5, Heienhaff.  
R.C.S. Luxembourg B 188.974.

En date du 1<sup>er</sup> octobre 2014, le siège social de la Société a été transféré du 7, J.P. Pescatore, L-2324 Luxembourg au  
5, Heienhaff, L-1736 Senningerberg avec effet immédiat.

En conséquence, l'associé commandité et gérant de la Société, Asia Internet (GP) S.à r.l. précité, a également déménagé  
son siège social au 5, Heienhaff, L-1736 Senningerberg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 février 2015.

Car Classifieds Nepal S.C.Sp.

Référence de publication: 2015020878/14.

(150024845) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 février 2015.

---

**Car Classifieds Pakistan S.C.Sp., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1736 Senningerberg, 5, Heienhaff.  
R.C.S. Luxembourg B 182.306.

En date du 1<sup>er</sup> octobre 2014, le siège social de la Société a été transféré du 7, Avenue J.P. Pescatore, L-2324 Luxem-  
bourg au 5, Heienhaff, L-1736 Senningerberg avec effet immédiat.

En conséquence, l'associé commandité et gérant de la Société, Asia Internet (GP) S.à r.l. précité, a également déménagé  
son siège social au 5, Heienhaff, L-1736 Senningerberg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 février 2015.

Car Classifieds Pakistan S.C.Sp.

Référence de publication: 2015020879/14.

(150024844) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 février 2015.

---

**IW Alternative SIF, Société en Commandite par Actions - Fonds d'Investissement Spécialisé.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 15, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 167.457.

**L&L Luxembourg Sàrl, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2540 Luxembourg, 18-20, rue Edwad Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 167.547.

In the year two thousand and fourteen, on the ninth of December,

Before Maître Hellinckx, Notary residing in Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, undersigned.

Is held

an extraordinary general meeting of the shareholders of "IW ALTERNATIV SIF", a "société en commandite par actions" qualifying as an investment company with variable share capital - specialized investment fund, having its registered office at 15 Avenue J.F. Kennedy L-1855 Luxembourg, incorporated by deed enacted on 15 February, 2012, published in the Memorial C number 1107 on 2 May 2012, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register at section B number 167.457.

The meeting is opened with Mr. Christian Jeanrond, residing professionally in Luxembourg, in the chair,

Mr. Régis Galiotto, residing professionally in Luxembourg, is appointed secretary.

The meeting appoints as scrutineer Mrs Aurélie Frey, residing professionally in Luxembourg.

The chairman then declared and requested the notary to declare the following:

I.- That all the shares being registered shares, the present extraordinary general meeting has been convened by notices containing the agenda sent to all the shareholders on 27 November 2014.

II.- That the shareholders present or represented and the number of shares held by each of them are shown on an attendance list, signed by the chairman, the secretary, the scrutineer and the undersigned notary. The said list as well as the proxies will be enclosed to this document to be filed with the registration authorities.

III.- That it appears from the attendance list, that out of two hundred seven thousand three hundred eighty seven point five hundred twenty-seven (207,387.527) ordinary shares and one (1) General Partner Share in circulation, one hundred eighty thousand nine hundred thirty six point seven hundred fifty four (180,936.754) ordinary shares and one (1) General Partner share are represented at the present extraordinary general meeting, so that the meeting can validly decide on the item of the agenda.

IV.- That the agenda of the present meeting is the following:

1. Change of the Company's name into "IW ALTERNATIVE SIF" and amendment of article 1 of the Articles of Incorporation

2. Conformity of the articles of incorporation with the law of 12 July 2013 on alternative investment fund managers.

*First resolution:*

The meeting decides to change the name of the Company into "IW ALTERNATIVE SIF"

As a consequence of the foregoing resolution, the meeting decides to amend article 1 of the Articles of Incorporation to read as follows:

" **Art. 1. Name.** There is hereby established among the subscribers and all those who may become owners of shares hereafter issued, a company in the form of a partnership limited by shares (société en commandite par actions) qualifying as an investment company with variable share capital - specialized investment fund (SIF) under the law of February 13, 2007 relating to specialized investment funds, as may be amended from time to time (the Law of 2007), under the name of "IW ALTERNATIVE SIF" (hereinafter the "Company")."

*Second resolution*

The meeting decides to conform the Articles of Incorporation with the law of 12 July 2013 on alternative investment fund managers and, as a consequence, amend the following articles to read as follows:

**Art. 12. II. paragraph 11.** "For the purpose of determining the value of the Company's assets, the Central Administration Agent (as defined in the Issue Document), having due regards to the standard of care and due diligence in this respect, may, when calculating the net asset value, completely and exclusively rely, unless there is manifest error or negligence on its part, upon the valuations provided (i) by various pricing sources available on the market such as pricing agencies (ie, Bloomberg, Reuters...) or fund administrators..., (ii) by Prime Brokers and brokers, or (iii) by (a) specialist(s) duly authorized to that effect by the General Partner. Finally, (iv) in the case no prices are found or when the valuation may not correctly be assessed, the Central Administration Agent may rely upon the valuation provided by the General Partner, as further described in the Depositary Agreement (as defined in the Issue Document)".

**Art. 12. III. paragraph (iv).** “All of the Company’s other liabilities, of whatever nature with the exception of those represented by Shares in the Company. To assess the amount of these other liabilities, the Company shall take into account all expenditures to be borne by it, including, without any limitation, the incorporation expenses and costs for subsequent amendments to the articles of incorporation, accountant, Depositary, Central Administration Agent, as well as the permanent representatives of the Company in countries where it is subject to registration (if any), the costs for legal assistance and for the auditing of the Company’s annual reports, the advertising costs, the costs of printing and publishing the documents prepared in order to promote the sale of Shares, the costs of printing the financial reports, the costs of translating (where necessary), the costs of printing the Issue Document, the costs of printing confirmations of registration, the cost of convening and holding Shareholders’ meetings and meetings of the board of managers of the General Partner, reasonable travelling expenses of the board of managers of the General Partner, the costs of registration statements (and maintaining the registration of the Company with governmental agencies or stock exchanges to permit the sale of the Shares), all taxes, corporate fees and duties charged by governmental authorities and stock exchanges, fiscal and governmental charges or duties in respect of or in connection with the acquisition, holding or disposal of any of the assets of the Company or relating to the purchase, sale, issue, transfer, redemption or conversion of Shares by the Company and of paying dividends or making other distributions thereon, the costs of publishing the issue and redemption prices as well as any other running costs, including financial interest, fees or charges payable resulting from any borrowing by the Company, banking and brokerage expenses incurred when buying or selling assets or otherwise and all other administrative costs. For the valuation of the amount of these liabilities, the Company shall take into account *pro rata temporis* the expenses, administrative and other, that occur regularly or periodically.”

**Art. 13. point 4.** “During any period when the Company is unable to repatriate funds in order to pay for the redemption of Shares or during which, in the opinion of the Depositary or the General Partner, it is impossible to transfer funds necessary for the liquidation or acquisition of investments or payments necessary to redeem Ordinary Shares (including but not limited to the imposition of, or any change in, any exchange controls, capital restrictions or other similar restrictions imposed by any monetary authority or other authority, *de facto* or *de jure*), under normal conditions; and/or (...)”

**Art. 14. first paragraph.** “The Company shall be managed by IW ALTERNATIVE GENERAL PARTNER (associé gérant commandité), a company incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg (herein referred to as the “General Partner”) acting as the Company’s external alternative investment fund manager (“AIFM”) under the terms and conditions of an AIFM agreement”.

“ **Art. 15. Powers and liability of the General Partner.** The General Partner is vested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposal within the corporate purpose of the Company. Acting as the Company’s AIFM, the General Partner shall be responsible for the risk and portfolio management of the Company.

All powers not expressly reserved by law or by the present articles of incorporation to the general meeting of shareholders are within the powers of the General Partner.

The General Partner may delegate one or more of its duties on its behalf to third parties, provided that such delegation complies with the conditions of Article 18 of the AIFM Law.

The General Partner may also confer special powers of attorney by notarial or private proxy.

The General Partner is jointly and severally liable for all liabilities which cannot be met out of the assets of the Company. The holders of Ordinary Shares (as defined above) shall refrain from acting on behalf of the Company in any manner or capacity other than by exercising their rights as shareholders in general meetings and shall only be liable to the extent of their contributions to the Company”.

**Art. 22. fourth paragraph.** “Assets which may not be distributed to their beneficiaries upon the implementation of the redemption will be deposited with the Depositary for a period of six months thereafter; after such period, the assets will be deposited with the Caisse de Consignation on behalf of the persons entitled thereto.”

“ **Art. 25. Depositary.** The Company will enter into a Depositary Agreement with a banking or saving institution as defined by the law of April 5, 1993 on the financial sector, as amended (herein referred to as the “Depositary”).

The Depositary shall fulfil the duties and responsibilities as provided for by Part II of the Law of 2007 and the AIFM Law. The fees payable to the Depositary will be determined in the Depositary agreement.

If the Depositary desires to retire, the General Partner shall use its best endeavours to find a successor depositary within two months of the effectiveness of such retirement. The General Partner may terminate the appointment of the Depositary but shall not remove the Depositary unless and until a successor depositary shall have been appointed to act in the place thereof.”

“ **Art. 30. Applicable Law.** All matters not governed by these articles of incorporation shall be determined in accordance with the 1915 Law, the Law of 2007 and the AIFM Law as such laws have been or may be amended from time to time.”

The foregoing resolutions have been taken with the consent of the General Partner, duly represented.

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document. The document having been read to the proxyholder of the appearing person, she signed with us, the notary, the present original deed. The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is only worded in English.

Signé: C. JEANROND, R. GALIOTTO, A. FREY et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 17 décembre 2014. Relation: LAC/2014/60728. Reçu soixante-quinze euros (75.-EUR).

Le Receveur ff. (signé): C. FRISING.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 6 février 2015.

Référence de publication: 2015021139/119.

(150024642) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 février 2015.

**Beechbrook Mezzanine II S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 178.669.

In the year two thousand fifteen, on the nineteenth of January,

Before Maître Jean-Paul Meyers, notary residing in Rambrouch, Grand Duchy of Luxembourg,

THERE APPEARED:

Beechbrook Mezzanine II L.P., an English limited partnership, having its registered office at 43-45 Dorset Street, 2<sup>nd</sup> Floor, London W1U 7NA, registered with the Companies House under number LP015457, represented by its general partner Beechbrook Mezzanine II GP LP, a Scottish limited partnership with address at 50 Lothian Road, Festival Square, Edinburgh EH3 9WJ, registered with the Companies House under number SL012616, itself represented by its general partner, Beechbrook Mezzanine II General Partner Limited, a Scottish limited company with address at 50 Lothian Road, Festival Square, Edinburgh EH3 9WJ, registered with the Companies House under number SC447073,

being the sole shareholder (the Sole Shareholder) of Beechbrook Mezzanine II S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée), incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 2-8, Avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Trade and Companies under number B 178669 and having a share capital of eighty-five thousand eighteen Euro (EUR 85,018) (the Company). The Company was incorporated on 27 June 2013 pursuant to a deed of Maître Carlo Wersandt, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, acting in replacement of Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, who was the depositary of the deed of incorporation, published on 30 August 2013 in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the Mémorial C) under number 2110.

hereby represented by Edita Demirovic having his/her professional address in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

The proxy, after having been signed ne varietur by the proxyholder of the appearing party and the undersigned notary, shall remain attached to this deed in order to be registered therewith.

Such appearing party, represented as above stated, has requested the undersigned notary to record the following:

- I. That the Sole Shareholder holds all the shares in the share capital of the Company;
- II. That the Sole Shareholder has taken the following resolutions:

*First resolution*

The entirety of the subscribed share capital being represented at the present Meeting, the Sole Shareholder waives the convening notice, the Sole Shareholder considering itself as duly convened and declaring that it has perfect knowledge of the agenda of the Meeting which has been provided to it (together with all relevant information) in advance.

*Second resolution*

The Sole Shareholder resolves to increase the share capital of the Company by an amount of eleven thousand three hundred and ten Euro (EUR 11,310) by way of the issuance of eleven thousand three hundred and ten (11,310) New Class A Shares, having a nominal value of one Euro (EUR 1) each, together with a share premium attached to such New Class A Shares equal to eleven million two hundred and ninety-eight thousand six hundred ninety Euro (EUR 11,298,690), in order to bring the share capital of the Company from its current amount of eighty-five thousand eighteen Euro (EUR 85,018), represented by eighty-five thousand eighteen (85,018) class A shares, having a nominal value of one Euro (EUR 1) each, to an amount of ninety-six thousand three hundred and twenty-eight Euro (EUR 96,328), represented by ninety-six thousand three hundred and twenty-eight (96,328) class A shares, having a nominal value of one Euro (EUR 1) each.

### *Third resolution*

The Sole Shareholder resolves to record the subscription and payment of the New Class A Shares to the Sole Shareholder.

#### *Intervention - Subscriptions - Payment*

The Sole Shareholder, hereby represented by Edita Demirovic pre-named, by virtue of a proxy given under private seal, declares to:

(i) subscribe to eleven thousand three hundred and ten (11,310) New Class A Shares, having a nominal value of one Euro (EUR 1) each with payment of a total share premium attached to such New Class A Shares in an amount of eleven million two hundred and ninety-eight thousand six hundred ninety Euro (EUR 11,298,690); and

(ii) pay up in full its New Class A Shares by way of a contribution in cash in an aggregate amount of six million Euro (EUR 6,000,000) (the Contribution in Cash) and by way of a contribution in kind in an aggregate amount of five million three hundred and ten thousand Euro (EUR 5,310,000) (the Contribution in Kind), with payment of a total share premium attached to such New Class A Shares in an amount of eleven million two hundred and ninety-eight thousand six hundred ninety Euro (EUR 11,298,690).

The value of the Contribution in Kind has been certified to the notary public by a value certificate dated 19 January 2015 (the Report) pursuant to which on the date hereof, the aggregate value of the contributed receivable is equal to five million three hundred and ten thousand Euro (EUR 5,310,000). A copy of the Report, after having been signed *in varietur* by the proxyholder acting on behalf of the appearing party and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be registered with it.

The amount of six million Euro (EUR 6,000,000) of readily available cash paid by the Sole Shareholder is acknowledged. Evidence of the payment of the Contribution in Cash has been given to the undersigned by means of a blocking certificate confirming the availability of the amount of the Contribution in Cash on the Company's bank account and the notary expressly acknowledges the availability of the funds so paid

The Sole Shareholder resolves that the amount paid for the New Class A Shares shall be allocated as follows:

(i) eleven thousand three hundred and ten Euro (EUR 11,310) to the share capital account of the Company; and;

(ii) eleven million two hundred and ninety-eight thousand six hundred ninety Euro (EUR 11,298,690) to the share premium account of the Company attached to the Class A Shares.

As a result of the above, the share capital of the Company which now amounts to the aggregate amount of ninety-six thousand three hundred and twenty-eight Euro (EUR 96,328) is represented by ninety-six thousand three hundred and twenty-eight (96,328) class A shares, having a nominal value of one Euro (EUR 1) each.

### *Fourth resolution*

The Sole Shareholder resolves to amend the first paragraph of article 6 of the Articles in order to reflect the above resolutions, so that it shall read henceforth as follows:

“ **Art. 6. Issued Capital.** The issued capital is set at EUR 96,328 (ninety-six thousand three hundred and twenty-eight Euro), represented by 96,328 (ninety-six thousand three hundred and twenty-eight) class A shares with a nominal value of EUR 1 (one Euro) each (the New Class A Shares).”

### *Fifth resolution*

The Sole Shareholder resolves to amend the share register of the Company in order to reflect the above changes and hereby empowers and authorizes any manager of the Company and any lawyer or employee of King & Wood Mallesons to proceed, under his/her sole signature, on behalf of the Company, to the registration of the newly issued shares in the share register of the Company and to see to any formalities in connection therewith.

### *Estimate of costs*

The expenses, costs, remunerations and charges in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated to be approximately six thousand euros.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version, at the request of the same appearing party, in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof, the present notarial deed is drawn in Luxembourg, on the year and day first above written.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, the proxyholder of the appearing party signed together with us, the notary, the present original deed.

### **Suit la version française du texte qui précède:**

L'an deux mille quinze, le dix-neuvième jour du mois de janvier.

Par devant Maître Jean-Paul Meyers, notaire résidant à Rambrouch, Grand-Duché de Luxembourg,

## A COMPARU:

Beechbrook Mezzanine II L.P., un limited partnership de droit anglais, ayant son siège social sis au 43-45 Dorset Street, 2<sup>nd</sup> Floor, London W1U 7NA, immatriculé auprès du Companies House sous le numéro LP015457, représenté par son general partner, Beechbrook Mezzanine II GP LP, un limited partnership de droit écossais ayant son adresse au 50 Lothian Road, Festival Square, Edinburgh EH3 9WJ, immatriculé auprès du Companies House sous le numéro SL012616, lui-même représenté par son general partner Beechbrook Mezzanine II General Partner Limited, une société limitée de droit écossais ayant son adresse au 50 Lothian Road, Festival Square, Edinburgh EH3 9WJ, immatriculée auprès du Companies House sous le numéro SC447073,

lequel ayant la qualité d'associé unique (l'Associé Unique), de la société Beechbrook Mezzanine II S.à r.l., une société à responsabilité limitée luxembourgeoise, constituée et existant selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social sis au 2-8, Avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, ayant un capital social de quatre-vingt-cinq mille dix-huit Euros (85.018 EUR) et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 178669 (la Société). La Société a été constituée le 27 juin 2013 suivant un acte de Maître Carlo Wersandt, notaire résidant à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg agissant en remplacement de Maître Henri Hellinckx, notaire résidant à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg lequel a été le dépositaire de l'acte de constitution, publié le 30 août 2013 au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le Mémorial C) sous le numéro 2110.

ici représenté par Edita Demirovic ayant son adresse professionnelle à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Ladite procuration, après avoir été signée ne varietur par la partie comparante et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte afin d'être soumise, avec le présent acte, aux formalités de l'enregistrement.

L'Associé Unique, représenté selon les modalités susmentionnées, a requis le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

- I. Que l'Associé Unique détient toutes les parts sociales du capital social de la Société;
- II. Que l'Associé Unique prend les résolutions suivantes:

### *Première résolution*

L'intégralité du capital social souscrit étant représenté à la présente Assemblée, l'Associé Unique renonce aux formalités de convocation, l'Associé Unique se considérant comme dûment convoqué et déclarant qu'il a eu parfaitement connaissance de l'ordre du jour de l'Assemblée qui lui a été communiqué au préalable (ensemble avec toutes les informations pertinentes).

### *Deuxième résolution*

L'Associé Unique décide d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de onze mille trois-cent-dix Euros (11.310 EUR) par l'émission de onze mille trois-cent-dix (11.310) Nouvelles Parts Sociales de Catégorie A, ayant une valeur nominale de un Euro (1 EUR) chacune, ensemble avec une prime d'émission associées aux-dites Nouvelles Parts Sociales de Catégorie A égale à onze millions deux cent quatre-vingt-dix-huit mille six cent quatre-vingt-dix Euros (11.298.690 EUR), afin de porter le capital social de la Société de son montant actuel de quatre-vingt-cinq mille dix-huit Euros (85.018 EUR), représenté par quatre-vingt-cinq mille dix-huit (85.018) parts sociales de catégorie A, à un montant de quatre-vingt-seize mille trois cent vingt-huit Euros (96.328 EUR), représenté par quatre-vingt-seize mille trois cent vingt-huit (96.328) parts sociales de catégorie A, ayant une valeur nominale de un Euro (1 EUR).

### *Troisième résolution*

Par conséquent, l'Associé Unique décide d'enregistrer la souscription et la libération des Nouvelles Parts Sociales de Catégorie A par l'Associé Unique.

### *Intervention - Souscription - Libération*

L'Associé Unique, ainsi représenté par Edita Demirovic précité(e), au moyen d'une procuration donnée par acte sous seing privé, déclare:

(i) souscrire à onze mille trois-cent-dix (11.310) Nouvelles Parts Sociales de Catégorie A ayant une valeur nominale de un Euro (1 EUR) chacune dont un montant total de prime d'émission liée aux Nouvelles Parts Sociales de Catégorie A de onze millions deux cent quatre-vingt-dix-huit mille six cent quatre-vingt-dix Euros (11.298.690 EUR); et

(ii) libérer entièrement ses Nouvelles Parts Sociales de Catégorie A par voie d'apport en numéraire pour un montant total de six millions d'Euros (6.000.000 EUR) (l'Apport Numéraire), par voie d'apport en nature d'un montant total de cinq million trois cent dix mille Euros (5.310.000 EUR) (l'Apport en Nature).

La valeur de l'Apport en Nature a été certifiée au notaire instrumentaire par un certificat de valorisation daté du 19 janvier 2015 (le Certificat) selon lequel en date des présentes, la valeur globales des créances apportées équivaut à un montant de cinq million trois cent dix mille Euros (5.310.000 EUR). Une copie du Certificat après avoir été signée ne varietur par la partie comparante et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte afin d'être soumise, avec le présent acte.

Le montant de six millions d'Euros (6.000.000 EUR) devant être libéré en numéraire par l'Associé Unique est constaté. La preuve du paiement de l'Apport Numéraire a été certifiée au notaire instrumentaire par le biais d'un certificat de blocage qui atteste expressément de la disponibilité des fonds ainsi versés.

L'Associé Unique décide d'accepter ladite souscription et d'allouer le paiement des Nouvelles Parts Sociales de Catégorie A de la manière suivante:

- (i) onze mille trois-cent-dix Euros (11.310 EUR) sont alloués au capital social de la Société; et
- (ii) onze millions deux cent quatre-vingt-dix-huit mille six cent quatre-vingt-dix Euros (11.298.690 EUR) sont alloués au compte de prime d'émission lié aux des Parts Sociales de Catégorie A de la Société.

L'Associé Unique constate, en outre, qu'en raison de ce qui précède, le capital social de la Société s'élève désormais à quatre-vingt-seize mille trois cent vingt-huit Euros (96.328 EUR), représenté par quatre-vingt-seize mille trois cent vingt-huit (96.328) parts sociales de catégorie A, ayant une valeur nominale de un Euro (1 EUR).

#### *Quatrième résolution*

L'Associé Unique décide de modifier le premier paragraphe de l'article 6 des Statuts, afin d'y refléter les résolutions ci-dessus. Il aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 6. Capital Emis.** Le capital émis est établi à 96.328 EUR (quatre-vingt-seize mille trois cent vingt-huit Euros), représenté par 96.328 (quatre-vingt-seize mille trois cent vingt-huit) parts sociales de catégorie A d'une valeur nominale de 1 EUR (un Euro) (les Parts Sociales de Catégorie A).»

#### *Cinquième résolution*

L'Associé Unique décide de modifier le registre de parts sociales de la Société afin d'y refléter les modifications ci-dessus, et confère pouvoir et autorisation à tout gérant de la Société, à tout avocat ou employé de l'étude King & Wood Mallesons, de procéder, sous sa seule signature, pour le compte de la Société, à l'inscription des parts sociales nouvellement émises dans le registre de parts sociales de la Société et d'effectuer toutes les formalités y afférentes.

#### *Estimation des frais*

Les dépenses, frais, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, qui seront supportés par la Société en conséquence du présent acte sont estimés approximativement à six mille euros.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle anglais, déclare qu'à la requête de la partie comparante, le présent acte a été établi en anglais, suivi d'une version française. À la requête de cette même partie comparante, et en cas de divergences entre les versions anglaise et française, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé, à la même date qu'en tête des présentes, à Luxembourg.

Et après lecture faite au mandataire de la partie comparante, ledit mandataire a signé ensemble avec nous, le notaire, l'original du présent acte.

Signé: Demirovic, Jean-Paul Meyers.

Enregistré à Diekirch Actes Civils, le 27 janvier 2015. Relation: DAC/2015/1478. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): Tholl.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée sur papier libre, aux fins d'enregistrement auprès du R.C.S.L. et de la publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Rambrouch, le 05 février 2015.

Jean-Paul MEYERS.

Référence de publication: 2015020845/191.

(150024238) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 février 2015.

---

#### **F.T.F. Holding S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-8041 Strassen, 80, rue des Romains.

R.C.S. Luxembourg B 66.381.

#### EXTRAIT

A&C MANAGEMENT SERVICES, société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 80, rue des Romains, L-8041 Strassen a été nommée en tant que dépositaire des actions au porteur de la société en date du 23/01/2015, et ce suivant les dispositions de la Loi du 28 juillet 2014 relative à l'immobilisation des actions ou parts au porteur et à la tenue du registre des actions nominatives et du registre des actions au porteur.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015021014/13.

(150024770) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 février 2015.

---

**Ednalux Consulting, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-7241 Bereldange, 202, route de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 194.284.

—  
STATUTS

L'an deux mille quinze, le vingt et un janvier.

Pardevant Maître Roger ARRENSDORFF, notaire de résidence à Luxembourg.

Ont comparu:

- 1) Monsieur Nadir BENSAAFI, commerçant, demeurant à F-57100 Thionville, 50, avenue du Général de Gaulle.
- 2) Madame Dalila NEIDJA, employée-vendeuse, demeurant à F-57100 Thionville, 50, avenue du Général de Gaulle.
- 3) Monsieur Henri DEL FRATE, employé privé, demeurant à L-2320 Luxembourg, 23, boulevard de la Pétrusse.

Les comparants ont requis le notaire de documenter ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'ils déclarent constituer entre eux.

**Art. 1<sup>er</sup>.** La société prend la dénomination de "EDNALUX CONSULTING".

**Art. 2.** Le siège de la société est établi dans la commune de Walferdange. Il peut être transféré dans toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg par décision des associés.

Il peut être créé, par simple décision des associés ou des gérants, des filiales, succursales ou bureaux, tant dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, sans que toutefois cette mesure puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société laquelle, qui, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

**Art. 3.** La société a pour objet, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, l'exploitation d'une société de transport express de petits colis, de messagerie express, ainsi que le commerce de toute marchandise, toute prestation de service y compris le consulting et la prise d'intérêts sous quelque forme que ce soit dans d'autres entreprises luxembourgeoises ou étrangères et toutes autres formes de placement, l'acquisition par achat, souscription et toute autre manière ainsi que l'aliénation par vente, échange ou toute autre manière de toutes valeurs mobilières et de toutes espèces, l'administration, la supervision et le développement de ces intérêts.

La société pourra prendre part à l'établissement et au développement de toute entreprise industrielle ou commerciale et pourra prêter son assistance à pareille entreprise au moyen de prêts, de garanties ou autrement. Elle pourra prêter ou emprunter avec ou sans intérêts, émettre des obligations et autres reconnaissances de dettes.

La société peut en outre accomplir toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets, accorder à d'autres sociétés ou entreprises tous concours, prêts, avances ou garanties.

La société pourra aussi accomplir toutes opérations commerciales, industrielles ou financières, ainsi que tous transferts de propriété immobiliers ou mobiliers.

Elle pourra, d'une façon générale, faire tous actes, transactions ou opérations commerciales, financières, mobilières et immobilières, se rapportant directement ou indirectement à son objet social ou qui seraient de nature à en faciliter ou développer la réalisation.

**Art. 4.** La durée de la société est indéterminée.

**Art. 5.** Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-), représenté par cent (100) parts sociales de cent vingt-cinq EUROS (EUR 125,-) chacune.

**Art. 6.** Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Elles ne peuvent être cédées entre vifs ou pour cause de mort à des non-associés que conformément aux dispositions de l'article 189 du texte coordonné de la loi du 10 août 1915 et des lois modificatives.

En cas de cession ou de transmission pour cause de mort à un non-associé celui-ci devra faire l'objet d'un agrément unanime à défaut d'un tel agrément les autres associés devront s'en porter acquéreurs. Ces dispositions sont applicables à toute aliénation tant à titre onéreux qu'à titre gratuit de parts sociales. L'apport de parts sociales dans le capital d'une société, est interdite.

L'associé qui se propose de céder tout ou une partie de ses parts sociales à un non-associé doit les offrir préalablement, au moins six (6) mois avant la fin de l'exercice en cours, à ses coassociés qui disposeront d'un droit de préemption jusqu'à la fin de cet exercice pour s'en porter acquéreurs à la valeur bilan du dernier exercice approuvé. L'offre aux coassociés des parts à céder à un tiers, sera communiquée par lettre recommandée à la gérance. Elle contiendra impérativement le nom et la qualité du ou des cessionnaires, le nombre et le prix des parts à céder. La gérance communiquera par lettre recommandée le calcul de la valeur des parts d'après le dernier bilan aux associés en les invitant à faire savoir dans un délai de quatre semaines s'ils sont disposés à acheter les parts sociales aux prix arrêtés sur base du dernier bilan approuvé. Le silence de la part des associés pendant ce délai équivaut à un refus de leur part.

En cas de désaccord entre parties sur le prix des parts à céder après un délai de quatre semaines de la notification de l'offre de cession aux coassociés, le ou les associés qui entendent céder les parts sociales, le ou les associés qui se proposent de les acquérir désigneront chacun un expert pour nommer ensuite un autre expert destiné à les départager en cas de désaccord entre parties pour fixer la valeur de cession, en se basant sur leur valeur résultant du dernier bilan approuvé.

Au cas où aucun des associés restants n'est disposé à acquérir les parts sociales sujettes à cession, les associés restants auront le droit de désigner un ou plusieurs tiers pour acquérir ces parts sociales.

Toute cession de parts sociales doit être vérifiée par la gérance quant à sa procédure et acceptée par elle dans un acte notarié sous peine d'inopposabilité à la société.

**Art. 7.** La mise en gage ou le nantissement des parts sociales pour raison d'un cautionnement quelconque est impossible sans l'accord préalable et unanime de l'assemblée générale des associés.

**Art. 8.** Le décès, l'incapacité, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne mettent pas fin à la société.

Les créanciers, ayant droit ou héritiers ne pourront pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration; pour faire valoir leurs droits, ils devront s'en tenir aux valeurs constatées dans les derniers bilans et inventaire de la société.

**Art. 9.** La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés et révocables "ad nutum" par l'assemblée générale, qui fixe leurs pouvoirs et les rémunérations.

**Art. 10.** Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre des parts qui lui appartient; chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède.

Chaque associé peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

**Art. 11.** Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles sont adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les décisions collectives ayant pour objet une modification aux statuts doivent réunir les voix des associés représentant les trois quarts (3/4) du capital social.

**Art. 12.** Le ou les gérants ne contractent, en raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la société; simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

**Art. 13.** L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Chaque année au 31 décembre, il sera fait un inventaire de l'actif et du passif de la société.

Le bénéfice net, déduction faite des frais généraux, traitements et amortissements sera réparti comme suit:

Cinq pour cent (5%) pour la constitution du fonds de réserve légale jusqu'à ce que celui-ci ait atteint dix pour cent (10%) du capital le solde reste à la disposition des associés.

**Art. 14.** En cas de dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés, qui en fixeront les pouvoirs et émoluments.

**Art. 15.** Pour tout ce qui n'est pas prévu dans les présents statuts, les associés se réfèrent aux dispositions légales.

#### *Disposition transitoire*

Le premier exercice social commence le jour de la constitution pour finir le 31 décembre 2015.

#### *Souscription et Libération*

Les parts sociales ont été souscrites comme suit:

1) Nadir BENZAADI, susdit, vingt-trois parts sociales . . . . .	23
2) Dalila NEIDJA, susdite, vingt-sept parts sociales . . . . .	27
3) Henri DEL FRATE, susdit, cinquante parts sociales . . . . .	50
Total: cent parts sociales . . . . .	100

Toutes les parts ont été entièrement libérées par versement en espèces, de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) est à la disposition de la Société, ce qui a été prouvé au notaire instrumentant.

*Frais*

Le montant des frais généralement quelconques incombant à la société en raison de sa constitution s'élève approximativement à huit cents euros (EUR 800,-).

*Assemblée Générale Extraordinaire*

Ensuite les associés, représentant l'intégralité du capital social, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire et à l'unanimité des voix ont pris les résolutions suivantes:

- L'adresse de la société est fixée à: L-7240 Bereldange, 202, route de Luxembourg.
- Le nombre des gérants est fixé à deux (2).
- Est nommé gérant technique, pour une durée illimitée:

\* Monsieur Nadir BENSAADI, commerçant, demeurant au 50 avenue du Général de Gaulle à F-57100 Thionville, 50, avenue du Général de Gaulle.

- Est nommé gérant administratif, pour une durée illimitée:

\* Monsieur Henri DEL FRATE, employé privé, demeurant à L-2320 Luxembourg, 23, boulevard de la Pétrusse.

La société est engagée par la signature conjointe du gérant technique et du gérant administratif.

Le notaire instrumentant a rendu attentifs les comparants au fait qu'avant toute activité commerciale de la société présentement fondée, celle-ci doit être en possession d'une autorisation de commerce en bonne et due forme en relation avec l'objet social, ce qui est expressément reconnu par les comparants.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, en l'étude.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par nom, prénoms usuels, état et demeure, ils ont tous signé le présent acte avec le notaire.

Signé: BENSAAZI, NEIDJA, DEL FRATE, ARRENSDORFF.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 1, le 23 janvier 2015. Relation: 1LAC / 2015 / 1974. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à des fins administratives.

Luxembourg, le 4 février 2015.

Référence de publication: 2015020989/136.

(150024633) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 février 2015.

**DV Operations S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-9980 Wilwerdange, 62, Geidgerweeg.

R.C.S. Luxembourg B 194.272.

—  
STATUTES

In the year two thousand and fifteen, on the twenty-ninth day of January.

Before us, Maître Henri HELLINCKX, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

- Mr. Cédric DUPONT, born on May 20, 1979 in Liège (Belgium), having his address at 8, rue des Groseilliers F-59740 Solrinnes (France),

here represented by Maître Christine Valette, attorney-at-law, with professional address in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of a power of attorney given under private seal.

- Mrs. Katsiaryna Stepanovna ZASIM, born on December 9, 1978 in Proujany (Republic of Belarus), having her address at 10, chemin du Bois Périer, B-7900 Leuze (Belgium),

here represented by Maître Christine Valette, attorney-at-law, with professional address in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of a power of attorney given under private seal.

- Mr. Gery VANHALSBERGHE, born on March 11, 1982 in Bruxelles (Belgium), having his address at 36, rue des Corbeaux, B-1390 Bossut-Gottechain (Belgium),

here represented by Maître Christine Valette, attorney-at-law, with professional address in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of a power of attorney given under private seal.

- Mrs. Yeva ARKHANHELKAYA, born on January 28, 1975 in Mozyr (Republic of Belarus), having her address at 44-46 Prospect Gazety Zvezda, BY-230 117 Minsk (Republic of Belarus),

here represented by Maître Christine Valette, attorney-at-law, with professional address in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of a power of attorney given under private seal.

Such powers of attorney, after having been signed *ne varietur* by the representative of the appearing parties and the undersigned notary, will remain annexed to this deed for the purpose of registration.

The appearing parties, represented as above, have requested the undersigned notary, to state as follows the articles of incorporation of a private limited liability company (*société à responsabilité limitée*), which is hereby incorporated:

### **I. Name - Registered office - Corporate object - Duration**

**Art. 1. Name.** The name of the company is “DV Operations S.à r.l.” (the Company). The Company is a private limited liability company (*société à responsabilité limitée*) governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg and, in particular, the law of August 10, 1915, on commercial companies, as amended (the Law), and these articles of association (the Articles).

#### **Art. 2. Registered office.**

2.1. The registered office of the Company is established in Wilwerdange, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred within the municipality by a resolution of the board of managers of the Company. The registered office may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by a resolution of the shareholders, acting in accordance with the conditions prescribed for the amendment of the Articles.

2.2. Branches, subsidiaries or other offices may be established in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the board of managers. Where the board of managers determines that extraordinary political or military developments or events have occurred or are imminent and that these developments or events may interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these circumstances. Such temporary measures have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, remains a Luxembourg incorporated company.

#### **Art. 3. Corporate object.**

3.1. The purpose of the Company is buying and selling, as well as the import and export of textiles and generally all operations related to its corporate purpose. The Company may undertake all operations of business development, establish market studies and set up a distribution network for the purpose of its business.

3.2. The purpose of the Company is also the acquisition of participations, in Luxembourg or abroad, in any companies or enterprises in any form whatsoever and the management of such participations. The Company may in particular acquire by subscription, purchase and exchange or in any other manner any stock, shares and other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and more generally, any securities and financial instruments issued by any public or private entity. It may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise. It may further invest in the acquisition and management of a portfolio of patents or other intellectual property rights of any nature or origin.

3.3. In the framework of its activity, the Company may borrow in any form, except by way of public offer. It may issue, by way of private placement only, notes, bonds and any kind of debt and equity securities. The Company may lend funds including, without limitation, the proceeds of any borrowings, to its subsidiaries, affiliated companies and any other companies. The Company may also give guarantees and pledge, transfer, encumber or otherwise create and grant security over all or some of its assets to guarantee its own obligations and those of any other company, and, generally, for its own benefit and that of any other company or person. For the avoidance of doubt, the Company may not carry out any regulated activities of the financial sector without having obtained the required authorisation.

3.4. The Company may use any techniques and instruments to efficiently manage its investments and to protect itself against credit risks, currency exchange exposure, interest rate risks and other risks.

3.5. The Company may carry out any commercial, financial or industrial operations and any transactions with respect to real estate or movable property which, directly or indirectly, favour or relate to its corporate object.

#### **Art. 4. Duration.**

4.1. The Company is formed for an unlimited duration.

4.2. The Company is not dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, incapacity, insolvency, bankruptcy or any similar event affecting one or several shareholders.

### **II. Capital - Shares**

#### **Art. 5. Capital.**

5.1. The share capital is set at twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500), represented by two hundred and fifty (250) shares in registered form, having a par value of fifty euro (EUR 50) each, all subscribed and fully paid-up.

5.2. The share capital may be increased or decreased in one or several times by a resolution of the shareholders, acting in accordance with the conditions prescribed for the amendment of the Articles.

#### **Art. 6. Shares.**

6.1. The shares are indivisible and the Company recognises only one (1) owner per share.

6.2. Shares are freely transferable among shareholders.

Where the Company has a sole shareholder, shares are freely transferable to third parties.

Where the Company has more than one shareholder, the transfer of shares (inter vivos) to third parties is subject to the prior approval of the shareholders representing at least three-quarters of the share capital.

A share transfer is only binding upon the Company or third parties following a notification to, or acceptance by, the Company in accordance with article 1690 of the Civil Code.

6.3. A register of shareholders is kept at the registered office and may be examined by each shareholder upon request.

6.4. The Company may redeem its own shares provided that the Company has sufficient distributable reserves for that purpose or if the redemption results from a reduction of the Company's share capital.

### III. Management - Representation

#### **Art. 7. Appointment and removal of managers.**

7.1. The Company is managed by one or more managers appointed by a resolution of the shareholders, which sets the term of their office. The managers need not be shareholders.

The managers may be removed at any time (with or without cause) by a resolution of the shareholders.

**Art. 8. Board of managers.** If several managers are appointed, they constitute the board of managers (the Board).

#### 8.1. Powers of the Board

(i) All powers not expressly reserved to the shareholder(s) by the Law or the Articles fall within the competence of the Board, who has all powers to carry out and approve all acts and operations consistent with the corporate object.

(ii) Special and limited powers may be delegated for specific matters to one or more agents by the Board.

#### 8.2. Procedure

(i) The Board meets upon the request of any manager, at the place indicated in the convening notice which, in principle, is in Luxembourg.

(ii) Written notice of any meeting of the Board is given to all managers at least twenty-four (24) hours in advance, except in case of emergency, the nature and circumstances of which are set forth in the notice of the meeting.

(iii) No notice is required if all members of the Board are present or represented and if they state to have full knowledge of the agenda of the meeting. Notice of a meeting may also be waived by a manager, either before or after a meeting. Separate written notices are not required for meetings that are held at times and places indicated in a schedule previously adopted by the Board.

(iv) A manager may grant a power of attorney to another manager in order to be represented at any meeting of the Board.

(v) The Board can validly deliberate and act only if a majority of its members is present or represented. Resolutions of the Board are validly taken by a majority of the votes of the managers present or represented. The resolutions of the Board are recorded in minutes signed by the chairman of the meeting or, if no chairman has been appointed, by all the managers present or represented.

(vi) Any manager may participate in any meeting of the Board by telephone or video conference or by any other means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to identify, hear and speak to each other. The participation by these means is deemed equivalent to a participation in person at a meeting duly convened and held.

(vii) Circular resolutions signed by all the managers (the Managers Circular Resolutions), are valid and binding as if passed at a Board meeting duly convened and held and bear the date of the last signature.

#### 8.3. Representation

(i) The Company is bound towards third parties in all matters by any manager, acting individually, under its/his/her sole signature.

(ii) The Company is also bound towards third parties by the signature of any persons to whom special powers have been delegated in accordance with the provisions of article 8.1 (ii) above.

#### **Art. 9. Sole manager.**

9.1. If the Company is managed by a sole manager, any reference in the Articles to the Board or the managers is to be read as a reference to such sole manager, as appropriate.

9.2. The Company is bound towards third parties by the signature of the sole manager.

9.3. The Company is also bound towards third parties by the signature of any persons to whom special powers have been delegated.

**Art. 10. Liability of the managers.** The managers may not, by reason of their mandate, be held personally liable for any commitments validly made by them in the name of the Company, provided such commitments comply with the Articles and the Law.

#### IV. Shareholder(s)

##### **Art. 11. General meetings of shareholders and shareholders circular resolutions.**

###### 11.1. Powers and voting rights

(i) Resolutions of the shareholders are adopted at a general meeting of shareholders (the General Meeting) or by way of circular resolutions if there are no more than twenty-five (25) shareholders (the Shareholders Circular Resolutions).

(ii) Where resolutions are to be adopted by way of Shareholders Circular Resolutions, the text of the resolutions is sent to all the shareholders, in accordance with the Articles. Shareholders Circular Resolutions signed by all the shareholders are valid and binding as if passed at a General Meeting duly convened and held and bear the date of the last signature.

(ii) Each share entitles to one (1) vote.

###### 11.2. Notices, quorum, majority and voting procedures

(i) The shareholders are convened to General Meetings or consulted in writing at the initiative of any manager or shareholders representing more than one-half of the share capital.

(ii) Written notice of any General Meeting is given to all shareholders at least eight (8) days in advance of the date of the meeting, except in case of emergency, the nature and circumstances of which are set forth in the notice of the meeting.

(iii) General Meetings are held at such place and time specified in the notices.

(iv) If all the shareholders are present or represented and consider themselves as duly convened and informed of the agenda of the meeting, the General Meeting may be held without prior notice.

(iv) A shareholder may grant a written power of attorney to another person, whether or not a shareholder, in order to be represented at any General Meeting.

(vi) Resolutions to be adopted at General Meetings or by way of Shareholders Circular Resolutions are passed by shareholders owning more than one-half of the share capital. If this majority is not reached at the first General Meeting or first written consultation, the shareholders are convened by registered letter to a second General Meeting or consulted a second time and the resolutions are adopted at the General Meeting or by Shareholders Circular Resolutions by a majority of the votes cast, regardless of the proportion of the share capital represented.

(vii) The Articles are amended with the consent of a majority (in number) of shareholders owning at least three-quarters of the share capital.

(viii) Any change in the nationality of the Company and any increase of a shareholder's commitment in the Company require the unanimous consent of the shareholders.

##### **Art. 12. Sole shareholder.**

12.1. Where the number of shareholders is reduced to one (1), the sole shareholder exercises all powers conferred by the Law to the General Meeting.

12.2. Any reference in the Articles to the shareholders and the General Meeting or to Shareholders Circular Resolutions is to be read as a reference to such sole shareholder or the resolutions of the latter, as appropriate.

12.3. The resolutions of the sole shareholder are recorded in minutes or drawn up in writing.

#### V. Annual accounts - Allocation of profits - Supervision

##### **Art. 13. Financial year and approval of annual accounts.**

13.1. The financial year begins on the first (1<sup>st</sup>) of January and ends on the thirty-first (31<sup>st</sup>) of December of each year.

13.2. Each year, the Board prepares the balance sheet and the profit and loss account, as well as an inventory indicating the value of the Company's assets and liabilities, with an annex summarizing the Company's commitments and the debts of the manager(s) and shareholders towards the Company.

13.3. Each shareholder may inspect the inventory and the balance sheet at the registered office.

13.4. The balance sheet and profit and loss account are approved at the annual General Meeting or by way of Shareholders Circular Resolutions within six (6) months from the closing of the financial year.

##### **Art. 14. Statutory auditor (commissaire) and independent auditor (réviseur d'entreprises agréé).**

14.1. In accordance with article 200 of the Law, the Company needs to be audited by a statutory auditor (commissaire) only if it has more than twenty-five (25) shareholders. An independent auditor (réviseur d'entreprises agréé) shall be appointed whenever the exemption provided by article 69(2) of the law of December 19, 2002 on the trade and companies register and on the accounting and financial accounts of companies, as amended, does not apply.

14.2. The shareholders appoint the statutory auditors (commissaires) and independent auditors (réviseurs d'entreprises agréés), if any, and determine their number, remuneration and the term of their office, which may not exceed six (6) years. The statutory auditors (commissaires) and independent auditors (réviseurs d'entreprises agréés) may be reappointed.

### **Art. 15. Allocation of profits.**

15.1. From the annual net profits of the Company, five per cent (5%) is allocated to the reserve required by Law. This allocation ceases to be required when the legal reserve reaches an amount equal to ten per cent (10%) of the share capital.

15.2. The shareholders determine how the balance of the annual net profits is allocated. It may allocate such balance to the payment of a dividend, transfer such balance to a reserve account or carry it forward in accordance with applicable legal provisions.

15.3. Interim dividends may be declared and distributed by the Board, at any time, under the following conditions:

(i) interim accounts are drawn up by the Board;

(ii) these interim accounts show that sufficient profits and other reserves (including share premium) are available for distribution; it being understood that the amount to be distributed may not exceed profits made since the end of the last financial year for which the annual accounts have been approved, if any, increased by carried forward profits and distributable reserves, and decreased by carried forward losses and sums to be allocated to the legal reserve;

(iii) the decision to distribute interim dividends must be taken by the Board within two (2) months from the date of the interim accounts;

(iv) the rights of the creditors of the Company are not threatened, taking into account the assets of the Company; and

(v) where the interim dividends paid exceed the distributable profits at the end of the financial year, the shareholders must refund the excess to the Company.

### **VI. Dissolution - Liquidation**

16.1. The Company may be dissolved at any time, by a resolution of the shareholders, adopted with the consent of a majority (in number) of the shareholders owning at least three-quarters of the share capital. The shareholders appoint one or several liquidators, who need not be shareholders, to carry out the liquidation and determine their number, powers and remuneration. Unless otherwise decided by the shareholders, the liquidators have the broadest powers to realise the assets and pay the liabilities of the Company.

16.2. The surplus after the realisation of the assets and the payment of the liabilities is distributed to the shareholders in proportion to the shares held by each of them.

### **VII. General provisions**

17.1. Notices and communications are made or waived and the Managers Circular Resolutions as well as the Shareholders Circular Resolutions are evidenced in writing, by telegram, telefax, e-mail or any other means of electronic communication.

17.2. Powers of attorney are granted by any of the means described above. Powers of attorney in connection with Board meetings may also be granted by a manager in accordance with such conditions as may be accepted by the Board.

17.3. Signatures may be in handwritten or electronic form, provided they fulfill all legal requirements to be deemed equivalent to handwritten signatures. Signatures of the Managers Circular Resolutions, the resolutions adopted by the Board by telephone or video conference and the Shareholders Circular Resolutions, as the case may be, are affixed on one original or on several counterparts of the same document, all of which taken together constitute one and the same document.

17.4. All matters not expressly governed by the Articles are determined in accordance with the Law and, subject to any non waivable provisions of the Law, any agreement entered into by the shareholders from time to time.

#### *Transitory provision*

The first financial year begins on the date of this deed and ends on December 31, 2015.

#### *Subscription and payment*

- Mr. Cédric DUPONT, represented as stated above, subscribes to one hundred and twenty-six (126) shares in registered form, with a par value of fifty euro (EUR 50) each, and agrees to pay them in full by a contribution in cash in the amount of six thousand and three hundred euro (EUR 6,300).

- Mrs. Katsiaryna Stepanovna ZASIM, represented as stated above, subscribes to fifty four (54) shares in registered form, with a par value of fifty euro (EUR 50) each, and agrees to pay them in full by a contribution in cash in the amount of two thousand and seven hundred euro (EUR 2,700).

- Mr. Gery VANHALSBERGHE, represented as stated above, subscribes to forty five (45) shares in registered form, with a par value of fifty euro (EUR 50) each, and agrees to pay them in full by a contribution in cash in the amount of two thousand two hundred and fifty euro (EUR 2,250).

- Mrs. Yeva ARKHANHELKAYA, represented as stated above, subscribes to twenty five (25) shares in registered form, with a par value of fifty euro (EUR 50) each, and agrees to pay them in full by a contribution in cash in the amount of one thousand two hundred and fifty euro (EUR 1,250).

The amount of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500) is at the disposal of the Company, evidence of which has been given to the undersigned notary.

#### Costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever to be borne by the Company in connection with its incorporation are estimated at approximately EUR 1,200.-

#### Resolutions of the shareholders

Immediately after the incorporation of the Company, the shareholders of the Company, representing the entire share capital have passed the following resolutions:

1. The following person is appointed as sole manager of the Company for an indefinite period:
  - Mr. Cédric DUPONT, sales executive, born on May 20, 1979 in Liège (Belgium), having his address at 8, rue des Groseilliers F-59740 Solrinnes (France);
2. The registered office of the Company is set at 62, Geidgerweeg, L-9980 Wilwerdange, Grand Duchy of Luxembourg.

#### Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states that on the request of the appearing parties, this deed is drawn up in English, followed by a French version and, in case of divergences between the English text and the French text, the English text prevails.

WHEREOF this deed was drawn up in Luxembourg, on the day stated above.

This deed has been read to the representative of the appearing parties, and signed by the latter with the undersigned notary.

#### Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quinze, le vingt-neuvième jour du mois de janvier.

Par devant Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

#### ONT COMPARU:

- Mr. Cédric DUPONT, né le 20 mai 1979 à Liège (Belgique), ayant son adresse à 8, rue des Groseilliers F-59740 Solrinnes (France),  
représenté par Maître Christine Valette, avocat, avec adresse professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing-privé,
- Mme Katsiaryna Stepanovna ZASIM, née le 9 décembre 1978 à Proujany (Biélorussie), ayant son adresse à 10, chemin du Bois Périer, B-7900 Leuze (Belgique),  
représentée par Maître Christine Valette, avocat, avec adresse professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing-privé,
- Mr. Gery VANHALSBERGHE, né le 11 mars 1982 à Bruxelles (Belgique), ayant son adresse à 36, rue des Corbeaux, B-1390 Bossut-Gottechain (Belgique),  
représenté par Maître Christine Valette, avocat, avec adresse professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing-privé,
- Mme Yeva ARKHANHELKAYA, née le 28 janvier 1975 à Mozyr (Biélorussie), ayant son adresse à 44-46 Prospect Gazety Zvezda, BY-230 117 Minsk (Biélorussie),  
représentée par Maître Christine Valette, avocat, avec adresse professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing-privé,

Lesdites procurations, après avoir été signées ne varietur par le mandataire des parties comparantes et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour les formalités de l'enregistrement.

Les parties comparantes, représentées comme indiquées ci-dessus, ont prié le notaire instrumentant d'acter de la façon suivante les statuts d'une société à responsabilité limitée qui est ainsi constituée:

#### I. Dénomination - Siège social - Objet social - Durée

**Art. 1<sup>er</sup>. Dénomination.** Le nom de la société est "DV Opérations S.à r.l." (la Société). La Société est une société à responsabilité limitée régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, et en particulier par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi), ainsi que par les présents statuts (les Statuts).

#### **Art. 2. Siège social.**

2.1. Le siège social de la Société est établi à Wilwerdange, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré dans la commune par décision du conseil de gérance de la Société. Le siège social peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une résolution des associés, selon les modalités requises pour la modification des Statuts.

2.2. Il peut être créé des succursales, filiales ou autres bureaux tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger par décision du conseil de gérance. Lorsque le conseil de gérance estime que des développements ou événements extraordinaires d'ordre politique ou militaire se sont produits ou sont imminents, et que ces développements ou événements sont de nature compromettre les activités normales de la Société à son siège social, ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger, le siège social peut être transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances. Ces mesures provisoires n'ont aucun effet sur la nationalité de la Société qui, nonobstant le transfert provisoire de son siège social, reste une société luxembourgeoise.

### **Art. 3. Objet social.**

3.1. La Société a pour objet l'achat et la vente, de même que l'importation et l'exportation de produits textiles et généralement toutes les opérations quelconques en rapport avec l'objet social. La Société pourra également entreprendre toutes opérations de développement commercial, établir des études de marché et mettre en place un réseau de distribution lié à son activité.

3.2. L'objet de la Société est également la prise de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans toutes sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit, et la gestion de ces participations. La Société peut notamment acquérir par souscription, achat et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres valeurs de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et autres instruments de dette, et plus généralement, toutes valeurs et instruments financiers émis par toute entité publique ou privée. Elle peut participer à la création, au développement, à la gestion (en tant que commandité ou autrement) et au contrôle de toute société ou entreprise. Elle peut en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.

3.3. Dans le cadre de ses activités, la Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit, sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission de billets à ordre, d'obligations et de titres et instruments de toute autre nature. La Société peut prêter des fonds, y compris notamment, les revenus de tous emprunts, à ses filiales, sociétés affiliées ainsi qu'à toutes autres sociétés. La Société peut également consentir des garanties et nantir, céder, grever de charges ou autrement créer et accorder des sûretés sur toute ou partie de ses actifs afin de garantir ses propres obligations et celles de toute autre société et, de manière générale, en sa faveur et en faveur de toute autre société ou personne. En tout état de cause, la Société ne peut effectuer aucune activité réglementée du secteur financier sans avoir obtenu l'autorisation requise.

3.4. La Société peut employer toutes les techniques et instruments nécessaires à une gestion efficace de ses investissements et à sa protection contre les risques de crédit, les fluctuations monétaires, les fluctuations de taux d'intérêt et autres risques.

3.5. La Société peut effectuer toutes les opérations commerciales, financières ou industrielles et toutes les transactions concernant des biens immobiliers ou mobiliers qui, directement ou indirectement, favorisent ou se rapportent à son objet social.

### **Art. 4. Durée.**

4.1. La Société est formée pour une durée indéterminée.

4.2. La Société n'est pas dissoute en raison de la mort, de la suspension des droits civils, de l'incapacité, de l'insolvabilité, de la faillite ou de tout autre événement similaire affectant un ou plusieurs associés.

## **II. Capital - Parts sociales**

### **Art. 5. Capital.**

5.1. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents (EUR 12.500), représenté par deux cent cinquante (250) parts sociales sous forme nominative, ayant une valeur nominale de cinquante euros (EUR 50) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.

5.2. Le capital social peut être augmenté ou réduit à une ou plusieurs reprises par une résolution des associés, adoptée selon les modalités requises pour la modification des Statuts.

### **Art. 6. Parts sociales.**

6.1. Les parts sociales sont indivisibles et la Société ne reconnaît qu'un (1) seul propriétaire par part sociale.

6.2. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Lorsque la Société a un associé unique, les parts sociales sont librement cessibles aux tiers.

Lorsque la Société a plus d'un associé, la cession des parts sociales (inter vivos) à des tiers est soumise à l'accord préalable des associés représentant au moins les trois-quarts du capital social.

Une cession de parts sociales n'est opposable à l'égard de la Société ou des tiers, qu'après avoir été notifiée à la Société ou acceptée par celle-ci conformément à l'article 1690 du Code Civil.

6.3. Un registre des associés est tenu au siège social et peut être consulté à la demande de chaque associé.

6.4. La Société peut racheter ses propres parts sociales à condition que la Société ait des réserves distribuables suffisantes à cet effet ou que le rachat résulte de la réduction du capital social de la Société.

### III. Gestion - Représentation

#### Art. 7. Nomination et Révocation des gérants.

7.1. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants nommés par une résolution des associés, qui fixe la durée de leur mandat. Les gérants ne doivent pas nécessairement être associés.

Les gérants sont révocables à tout moment (avec ou sans raison) par une décision des associés.

#### Art. 8. Le Conseil de gérance.

Si plusieurs gérants sont nommés, ils constituent le conseil de gérance (le Conseil).

##### 8.1. Pouvoirs du Conseil

(i) Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi ou les Statuts à ou aux associés sont de la compétence du Conseil, qui a tous les pouvoirs pour effectuer et approuver tous les actes et opérations conformes à l'objet social.

(ii) Des pouvoirs spéciaux et limités peuvent être délégués par le Conseil à un ou plusieurs agents pour des tâches spécifiques.

##### 8.2. Procédure

(i) Le Conseil se réunit sur convocation d'un gérant au lieu indiqué dans l'avis de convocation, qui en principe, est au Luxembourg.

(ii) Il est donné à tous les gérants une convocation écrite de toute réunion du Conseil au moins vingt-quatre (24) heures à l'avance, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature et les circonstances de cette urgence sont mentionnées dans la convocation à la réunion.

(iii) Aucune convocation n'est requise si tous les membres du Conseil sont présents ou représentés et s'ils déclarent avoir parfaitement eu connaissance de l'ordre du jour de la réunion. Un gérant peut également renoncer à la convocation à une réunion, que ce soit avant ou après ladite réunion. Des convocations écrites séparées ne sont pas exigées pour des réunions se tenant dans des lieux et à des heures fixées dans un calendrier préalablement adopté par le Conseil.

(iv) Un gérant peut donner une procuration à un autre gérant afin de le représenter à toute réunion du Conseil.

(v) Le Conseil ne peut délibérer et agir valablement que si la majorité de ses membres sont présents ou représentés. Les décisions du Conseil sont valablement adoptées à la majorité des voix des gérants présents ou représentés. Les décisions du Conseil sont consignées dans des procès-verbaux signés par le président de la réunion ou, si aucun président n'a été nommé, par tous les gérants présents ou représentés.

(vi) Tout gérant peut participer à toute réunion du Conseil par téléphone ou visio-conférence ou par tout autre moyen de communication permettant à l'ensemble des personnes participant à la réunion de s'identifier, de s'entendre et de se parler. La participation par un de ces moyens équivaut à une participation en personne à une réunion valablement convoquée et tenue.

(vii) Des résolutions circulaires signées par tous les gérants (les Résolutions Circulaires des Gérants) sont valables et engagent la Société comme si elles avaient été adoptées lors d'une réunion du Conseil valablement convoquée et tenue et portent la date de la dernière signature.

##### 8.3. Représentation

(i) La Société est engagée vis-à-vis des tiers en toutes circonstances par un gérant, agissant individuellement, sous sa seule signature.

(ii) La Société est également engagée vis-à-vis des tiers par la signature de toutes personnes à qui des pouvoirs spéciaux ont été délégués conformément aux dispositions de l'article 8.1 (ii) ci-dessus.

#### Art. 9. Gérant unique.

9.1. Si la Société est gérée par un gérant unique, toute référence dans les Statuts au Conseil ou aux gérants doit être considérée, le cas échéant, comme une référence au gérant unique.

9.2. La Société est engagée vis-à-vis des tiers par la signature du gérant unique.

9.3. La Société est également engagée vis-à-vis des tiers par la signature de toutes personnes à qui des pouvoirs spéciaux ont été délégués.

**Art. 10. Responsabilité des gérants.** Les gérants ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle concernant les engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société, dans la mesure où ces engagements sont conformes aux Statuts et à la Loi.

### IV. Associé(s)

#### Art. 11. Assemblées générales des associés et résolutions circulaires des associés.

##### 11.1. Pouvoirs et droits de vote

(i) Les résolutions des associés sont adoptées en assemblée générale des associés (l'Assemblée Générale) ou par voie de résolutions circulaires lorsque le nombre d'associés n'excède pas vingt-cinq (25) associés (les Résolutions Circulaires des Associés).

(ii) Dans le cas où les résolutions sont adoptées par Résolutions Circulaires des Associés, le texte des résolutions est communiqué à tous les associés, conformément aux Statuts. Les Résolutions Circulaires des Associés signées par tous les associés sont valables et engagent la Société comme si elles avaient été adoptées lors d'une Assemblée Générale valablement convoquée et tenue et portent la date de la dernière signature.

(iii) Chaque part sociale donne droit à un (1) vote.

#### 11.2. Convocations, quorum, majorité et procédure de vote

(i) Les associés sont convoqués aux Assemblées Générales ou consultés par écrit à l'initiative de tout gérant ou des associés représentant plus de la moitié du capital social.

(ii) Une convocation écrite à toute Assemblée Générale est donnée à tous les associés au moins huit (8) jours avant la date de l'assemblée, sauf en cas d'urgence, auquel cas, la nature et les circonstances de cette urgence sont précisées dans la convocation à ladite assemblée.

(iii) Les Assemblées Générales seront tenues au lieu et heure précisés dans les convocations.

(iv) Si tous les associés sont présents ou représentés et se considèrent comme ayant été valablement convoqués et informés de l'ordre du jour de l'assemblée, l'Assemblée Générale peut se tenir sans convocation préalable.

(v) Un associé peut donner une procuration écrite à toute autre personne, associé ou non, afin de le représenter à toute Assemblée Générale.

(vi) Les décisions à adopter par l'Assemblée Générale ou par Résolutions Circulaires des Associés sont adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social. Si cette majorité n'est pas atteinte à la première Assemblée Générale ou première consultation écrite, les associés sont convoqués par lettre recommandée à une seconde Assemblée Générale ou consultés une seconde fois, et les décisions sont adoptées par l'Assemblée Générale ou par Résolutions Circulaires des Associés à la majorité des voix exprimées, sans tenir compte de la proportion du capital social représenté.

(vii) Les Statuts sont modifiés avec le consentement de la majorité (en nombre) des associés détenant au moins les trois-quarts du capital social.

(viii) Tout changement de nationalité de la Société ainsi que toute augmentation de l'engagement d'un associé dans la Société exige le consentement unanime des associés.

#### **Art. 12. Associé unique.**

12.1. Dans le cas où le nombre des associés est réduit à un (1), l'associé unique exerce tous les pouvoirs conférés par la Loi à l'Assemblée Générale.

12.2. Toute référence dans les Statuts aux associés et à l'Assemblée Générale ou aux Résolutions Circulaires des Associés doit être considérée, le cas échéant, comme une référence à l'associé unique ou aux résolutions de ce dernier.

12.3. Les résolutions de l'associé unique sont consignées dans des procès-verbaux ou rédigées par écrit.

### **V. Comptes annuels - Affectation des bénéfices - Contrôle**

#### **Art. 13. Exercice social et Approbation des comptes annuels.**

13.1. L'exercice social commence le premier (1<sup>er</sup>) janvier et se termine le trente et un (31) décembre de chaque année.

13.2. Chaque année, le Conseil dresse le bilan et le compte de profits et pertes, ainsi qu'un inventaire indiquant la valeur des actifs et passifs de la Société, avec une annexe résumant les engagements de la Société ainsi que les dettes du ou des gérants et des associés envers la Société.

13.3. Tout associé peut prendre connaissance de l'inventaire et du bilan au siège social.

13.4. Le bilan et le compte de profits et pertes sont approuvés par l'Assemblée Générale annuelle ou par Résolutions Circulaires des Associés dans les six (6) mois de la clôture de l'exercice social.

#### **Art. 14. Commissaire et réviseur d'entreprises agréé.**

14.1. Conformément à l'article 200 de la Loi, la Société doit être auditée par un commissaire seulement lorsque le nombre d'associés excède vingt-cinq (25) associés. Un réviseur d'entreprises agréé doit être nommé dès que l'exemption prévue par l'article 69(2) de la loi du 19 décembre 2002 concernant le registre de commerce et des sociétés ainsi que la comptabilité et les comptes annuels des entreprises et modifiant certaines autres dispositions légales, telle que modifiée, ne s'applique pas.

14.2. Les associés nomment les commissaires et réviseurs d'entreprises agréés, le cas échéant, et déterminent leur nombre, leur rémunération et la durée de leur mandat, lequel ne peut dépasser six (6) ans. Les commissaires et réviseurs d'entreprises agréés sont rééligibles.

#### **Art. 15. Affectation des bénéfices.**

15.1. Cinq pour cent (5 %) des bénéfices nets annuels de la Société sont affectés à la réserve requise par la Loi. Cette affectation cesse d'être exigée quand la réserve légale atteint dix pour cent (10 %) du capital social.

15.2. Les associés décident de l'affectation du solde des bénéfices nets annuels. Ils peuvent allouer ce bénéfice au paiement d'un dividende, l'affecter à un compte de réserve ou le reporter en respectant les dispositions légales applicables.

15.3. Des dividendes intérimaires peuvent être déclarés et distribués par le Conseil, à tout moment, aux conditions suivantes:

- (i) des comptes intérimaires sont établis par le Conseil;
- (ii) ces comptes intérimaires montrent que des bénéfices et autres réserves (en ce compris la prime d'émission) suffisants sont disponibles pour une distribution; étant entendu que le montant à distribuer ne peut excéder le montant des bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social dont les comptes annuels ont été approuvés, le cas échéant, augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables, et réduit par les pertes reportées et les sommes à affecter à la réserve légale;
- (iii) la décision de distribuer des dividendes intérimaires doit être adoptée par le Conseil dans les deux (2) mois suivant la date des comptes intérimaires;
- (iv) les droits des créanciers de la Société ne sont pas menacés, compte tenu des actifs de la Société; et
- (v) si les dividendes intérimaires qui ont été distribués excèdent les bénéfices distribuables à la fin de l'exercice social, les associés doivent reverser l'excès à la Société.

## VI. Dissolution - Liquidation

16.1. La Société peut être dissoute à tout moment, par une résolution des associés adoptée par la majorité (en nombre) des associés détenant au moins les trois-quarts du capital social. Les associés nomment un ou plusieurs liquidateurs, qui n'ont pas besoin d'être associés, pour réaliser la liquidation et déterminent leur nombre, pouvoirs et rémunération. Sauf décision contraire des associés, les liquidateurs sont investis des pouvoirs les plus étendus pour réaliser les actifs et payer les dettes de la Société.

16.2. Le boni de liquidation après la réalisation des actifs et le paiement des dettes est distribué aux associés proportionnellement aux parts sociales détenues par chacun d'entre eux.

## VII. Dispositions générales

17.1. Les convocations et communications, respectivement les renoncations à celles-ci, sont faites, et les Résolutions Circulaires des Gérants ainsi que les Résolutions Circulaires des Associés sont établies par écrit, télégramme, télécopie, e-mail ou tout autre moyen de communication électronique.

17.2. Les procurations sont données par tout moyen mentionné ci-dessus. Les procurations relatives aux réunions du Conseil peuvent également être données par un gérant conformément aux conditions acceptées par le Conseil.

17.3. Les signatures peuvent être sous forme manuscrite ou électronique, à condition de satisfaire aux conditions légales pour être assimilées à des signatures manuscrites. Les signatures des Résolutions Circulaires des Gérants, des résolutions adoptées par le Conseil par téléphone ou visioconférence et des Résolutions Circulaires des Associés, selon le cas, sont apposées sur un original ou sur plusieurs copies du même document, qui ensemble, constituent un seul et unique document.

17.4. Pour tous les points non expressément prévus par les Statuts, il est fait référence à la Loi et, sous réserve des dispositions légales d'ordre public, à tout accord conclu de temps à autre entre les associés.

### *Disposition transitoire*

Le premier exercice social commence à la date du présent acte et s'achève le 31 décembre 2015.

### *Souscription et libération*

- Mr. Cédric DUPONT, représenté comme indiqué ci-dessus, déclare souscrire à cent vingt-six (126) parts sociales sous forme nominative, d'une valeur nominale de cinquante euros (EUR 50) chacune, et les libérer intégralement par un apport en numéraire d'un montant de six mille trois cents euros (EUR 6.300).

- Mme Katsiaryna Stepanovna ZASIM, représentée comme indiquée ci-dessus, déclare souscrire à cinquante-quatre (54) parts sociales sous forme nominative, d'une valeur nominale de cinquante euros (EUR 50) chacune, et les libérer intégralement par un apport en numéraire d'un montant de deux mille sept cents euros (EUR 2.700).

- Mr. Gery VANHALSBERGHE, représenté comme indiqué ci-dessus, déclare souscrire à quarante-cinq (45) parts sociales sous forme nominative, d'une valeur nominale de cinquante euros (EUR 50) chacune, et les libérer intégralement par un apport en numéraire d'un montant de deux mille deux cent cinquante euros (EUR 2.250).

- Mme Yeva ARKHANHELKAYA, représentée comme indiquée ci-dessus, déclare souscrire à vingt-cinq (25) parts sociales sous forme nominative, d'une valeur nominale de cinquante euros (EUR 50) chacune, et les libérer intégralement par un apport en numéraire d'un montant de mille deux cent cinquante euros (EUR 1.250).

Le montant de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500) est à la disposition de la Société, comme il a été prouvé au notaire instrumentant.

### *Frais*

Les dépenses, coûts, honoraires et charges de toutes sortes qui incombent à la Société du fait de sa constitution s'élèvent approximativement à EUR 1.200.-

### Résolutions des associés

Immédiatement après la constitution de la Société, les associés de la Société, représentant l'intégralité du capital social souscrit, ont pris les résolutions suivantes:

1. La personne suivante est nommée en qualité de gérant unique de la Société pour une durée indéterminée:

Mr. Cédric DUPONT, cadre commercial, né le 20 mai 1979 à Liège (Belgique), ayant son adresse à 8, rue des Groseilliers F-59740 Solrinnes (France).

2. Le siège social de la Société est établi à 62 Geidgerweeg, L-9980 Wilwerdange, Grand-Duché de Luxembourg.

### Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare que, à la requête des parties comparantes, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une traduction française et que, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fait foi.

Dont Acte, fait et passé à Luxembourg, à la date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte ayant été faite au mandataire des parties comparantes, celui-ci a signé avec le notaire instrumentant, le présent acte.

Signé: C. VALETTE et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C.1, le 2 février 2015. Relation: 1LAC/2015/3125. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): I. THILL.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 5 février 2015.

Référence de publication: 2015020979/533.

(150024320) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 février 2015.

### **Presse, Tabacs & Convenience (PRESTACO), association sans but lucratif, Association sans but lucratif, (anc. Goupement Tabacs, Souvenirs, Jouets et Articles d'Art asbl).**

Siège social: L-1615 Luxembourg, 7, rue Alcide de Gasperi.

R.C.S. Luxembourg F 5.791.

### — STATUTS

Suite à l'Assemblée Générale du 2 février 2015, les statuts sont définis comme suit:

#### **Dénomination**

**Art. 1<sup>er</sup>.** L'association porte la dénomination de «Presse, Tabacs & Convenience» (PRESTACO), association sans but lucratif.

#### **Objet**

**Art. 2.** L'association a pour but la représentation ainsi que la défense des intérêts professionnels, matériels et moraux des structures privées, indépendantes ou d'entreprise proposant des services marchands reconnus et agréés par le Conseil d'Administration.

#### **Siège**

**Art. 3.** L'association a son siège social à L-1615 Luxembourg, 7, rue Alcide de Gasperi. L'association est affiliée à la clc asbl (confédération luxembourgeoise du commerce).

#### **Durée**

**Art. 4.** La durée de l'association est indéterminée.

#### **Exercice social**

**Art. 5.** L'exercice social commence au 1<sup>er</sup> janvier et se termine au 31 décembre de la même année.

#### **Titre 1<sup>er</sup> . - Des membres**

**Art. 6.** Peut devenir membre de l'association, toute personne morale ou physique

- active dans des secteurs sous référence et disposant à ce titre d'une autorisation de commerce,
- liée de manière directe ou indirecte aux activités du secteur,
- qui adhère aux présents statuts et aux règlements internes.

Le Conseil d'Administration procède à l'examen de toute nouvelle candidature et s'entoure de tous les éléments d'appréciation nécessaires pour prendre sa décision. Le Conseil d'Administration décide souverainement.

**Art. 7.** Dans le cadre de l'adhésion d'une personne morale, la désignation du mandataire se fera par le ou les représentants légaux de la personne morale.

Le Conseil d'Administration peut demander à une personne morale de désigner un autre représentant, si le mandataire désigné manque à ses obligations.

En cas de cessation de relation de travail entre la personne morale et son mandataire, la personne morale désignera un nouveau mandataire.

La personne morale pourra à tout moment nommer un autre mandataire.

Chaque mandataire ne peut représenter qu'un seul membre.

**Art. 8.** Tout membre peut quitter l'association en adressant par lettre recommandée sa démission au Conseil d'Administration.

**Art. 9.** Tout membre peut être exclu en cas d'infraction aux statuts et, le cas échéant, au règlement intérieur, et/ou en cas de manquement important à ses obligations envers l'association.

## **Titre 2. - Des organes**

### **I. De l'Assemblée Générale**

**Art. 10.** L'Assemblée Générale a les attributions suivantes:

- élection du Président et des autres membres du Conseil d'Administration,
- détermination de la cotisation annuelle,
- approbation du bilan, approbation du budget,
- élection des commissaires aux comptes,
- radiation d'un membre,
- modification des statuts et
- dissolution de l'association.

**Art. 11.** L'Assemblée Générale réunit les membres au moins une fois par année sociale sur convocation du président ou si un cinquième des membres le demande. Une invitation incluant l'ordre du jour, adressée quatorze jours à l'avance par lettre ou courrier électronique, sera envoyée à tous les membres. Les résolutions de l'Assemblée Générale seront portées à la connaissance des membres par lettre ou courriers électronique circulaire ou par tout autre moyen approprié sur l'initiative du Conseil d'Administration.

**Art. 12.** Les résolutions pourront être prises en dehors de l'ordre du jour, à condition toutefois que l'Assemblée Générale y consente à la majorité des deux tiers des membres présents ou représentés.

Les décisions se prennent à la majorité des membres présents.

Les votes se font à main levée, à moins que l'Assemblée Générale n'en décide autrement à la prédite majorité.

**Art. 13.** Pour les votes, il sera loisible aux membres de se faire représenter par un autre membre par une procuration écrite dûment signée. Chaque membre ne peut porter qu'une seule procuration.

**Art. 14.** Le procès-verbal des décisions de l'Assemblée Générale sera signé par le président et le secrétaire. Tout membre peut en prendre inspection sur demande écrite auprès du président.

### **II. Du Conseil d'Administration**

#### **i. De sa composition**

**Art. 15.** Le nombre des membres du Conseil d'Administration est fixé à trois au minimum et onze au maximum.

#### **ii. Des élections**

**Art. 16.** Les membres sont rééligibles.

**Art. 17.** Le Conseil d'Administration est élu pour une durée de 3 années. La durée totale du mandat de Président est limitée à trois mandatures consécutives. Les mandats des autres administrateurs sont renouvelables sans limites.

En cas de vacances d'un poste d'administrateur, le Conseil peut décider de coopter un membre en cours d'exercice. Sous peine de nullité de cette décision, cette cooptation doit être approuvée par la première Assemblée Générale qui suit. La durée du mandat du nouvel administrateur expire avec la fin de la mandature du Conseil.

**Art. 18.** Chaque membre étant candidat à un poste d'administrateur, déposera sa candidature au plus tard une semaine avant l'Assemblée Générale. L'assemblée Générale pourra, à la majorité de 2/3 présents, accepter des candidatures spontanées.

L'Assemblée Générale procédera à l'élection des membres. Néanmoins, seul le membre est élu effectivement. Le mandataire n'aura donc qu'un caractère représentatif.

### iii. Des pouvoirs

**Art. 19.** Le Conseil d'Administration peut sous sa responsabilité déléguer certains pouvoirs pour des affaires déterminées à un de ses membres ou à un tiers.

Le Conseil peut proposer à des tiers d'assister aux réunions en tant qu'observateur.

**Art. 20.** Le droit de signature est fixé par le Conseil d'Administration.

**Art. 21.** Le Conseil possède tous les pouvoirs qui ne sont pas expressément réservés par la loi ou les présents statuts à l'Assemblée Générale, dont celui de fixer librement son règlement intérieur.

### iv. Du droit de vote

**Art. 22.** Seuls les membres du Conseil d'Administration ont une voix délibérante aux réunions du Conseil d'Administration.

### v. Des missions

**Art. 23.** Le Conseil d'Administration définit le champ d'action de l'association, assure son fonctionnement interne et définit toute communication externe ou interne.

### vi. Des fonctions

**Art. 24.** L'association assure son fonctionnement interne par l'exercice de 4 fonctions:

1. le Président, qui est nommé par l'Assemblée Générale
2. le Vice-Président
3. le secrétaire
4. le trésorier.

Les mandats repris sous 2, 3 et 4 ci-dessus sont attribués par le Conseil par voie d'élection à la majorité simple. Les fonctions ne peuvent pas être cumulées entre-elles.

**Art. 25.** En cas d'empêchement du Président, celui-ci sera remplacé par le Vice-président, sinon par un autre administrateur.

### vii. Réunions et décisions

**Art. 26.** Le Conseil d'Administration se réunit chaque fois que la situation l'exige. Néanmoins, il a l'obligation de se réunir au moins deux fois par an. De plus, le Conseil s'oblige à se réunir à la demande de deux tiers de ses membres ou à la demande de son président. Les membres du Conseil sont convoqués par simple lettre ou courrier électronique.

Le quorum est atteint si le tiers (arrondi vers le haut) des administrateurs est présent ou représenté avec un minimum de trois administrateurs présents.

Les résolutions sont prises à la majorité simple de voix des membres présents ou représentés et participant au vote. En cas de partage des voix, celle du président de la réunion est prépondérante.

Le Conseil d'Administration pourra prendre des résolutions et des décisions par voie circulaire, par télécopie, e-mail ou tout autre moyen de communication similaire.

Présence:

La présence des administrateurs aux réunions du Conseil d'Administration est considérée comme un devoir découlant logiquement de leur candidature aux élections. Toute absence ne peut être acceptée que suite à un empêchement motivé.

## Titre 3. - Des ressources

### I. Des cotisations

**Art. 27.** Hormis la cotisation de base perçue par la clc, une cotisation annuelle peut être fixée par l'Assemblée Générale sur proposition du Conseil d'Administration.

### II. Des autres ressources

**Art. 28.** L'association peut recevoir des dons, legs et autres revenus.

### III. De la comptabilité

**Art. 29.** Le Conseil d'Administration établit le compte des recettes et des dépenses de l'exercice social et le soumet pour approbation à l'Assemblée Générale annuelle, ensemble avec un projet de budget de l'exercice suivant.

**Art. 30.** En vue d'assurer le contrôle de la comptabilité de l'association, l'Assemblée Générale élit chaque année deux commissaires aux comptes, membres ou non de l'association, en charge de contrôler la comptabilité de l'association. Ils rendent compte de leur mission à l'Assemblée Générale.

La fonction de commissaire aux comptes n'est pas cumulable avec un mandat d'administrateur.

## Titre 4. - Dispositions finales

### I. Des modifications des statuts

**Art. 31.** Toute modification des statuts doit être notifiée en même temps que l'avis de convocation à l'Assemblée Générale, accompagnée par les amendements proposés. Ceux-ci ne peuvent être adoptés que si l'Assemblée Générale réunit au moins deux tiers des membres et que deux-tiers des voix émettent un vote favorable.

**Art. 32.** Les modifications des statuts ainsi que leur publication s'opèrent conformément aux articles 8 et 9 de la loi du 21 avril 1928 sur les associations sans but lucratif, telle qu'elle a été modifiée ultérieurement.

### II. De la dissolution et de la liquidation

**Art. 33.** La dissolution de l'association s'opère conformément aux articles 20 et 22 de la loi du 21 avril 1928 sur les associations sans but lucratif, telle qu'elle a été modifiée ultérieurement.

**Art. 34.** En cas de dissolution de l'association, son patrimoine sera affecté à la clc (Confédération luxembourgeoise du commerce).

### III. Des litiges

#### i. De la compétence juridictionnelle

**Art. 35.** Toute action judiciaire à l'encontre de l'association devra être portée devant les tribunaux luxembourgeois.

#### ii. De la loi applicable

**Art. 36.** Les différends doivent être réglés selon la loi luxembourgeoise à l'exclusion des règles de droit international privé.

**Art. 37.** Pour tous les points non réglés par les présents statuts, les membres de l'association se soumettent aux dispositions de la loi du 21 avril 1928 sur les associations sans but lucratif, telle qu'elle a été modifiée ultérieurement.

Luxembourg, le 2 février 2015.

Signatures.

Référence de publication: 2015021086/150.

(150024076) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 février 2015.

#### **Pentavest S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1528 Luxembourg, 1, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 154.065.

In the year two thousand and fourteen, on the third day of December.

Before Me Francis KESSELER, notary residing in Esch-sur-Alzette, Grand-Duchy of Luxembourg.

There appeared:

Index Ventures V (Jersey), L.P., a limited partnership formed and existing under the laws of Jersey, registered with the Jersey Financial Services Commission under registration number LP1126, having its registered office at Ogier House, The Esplanade, St Helier, Jersey, JE4 9WG, Channel Islands, acting through its managing general partner Index Venture Associates V Limited, here represented by Me Claire PUEL, Attorney-at-Law, having her professional address in Howald (Grand-Duchy of Luxembourg), by virtue of a proxy given under private seal;

Index Ventures V Parallel Entrepreneur Fund (Jersey), L.P., a limited partnership formed and existing under the laws of Jersey, registered with the Jersey Financial Services Commission under registration number LP1125, having its registered office at Ogier House, The Esplanade, St Helier, Jersey, JE4 9WG, Channel Islands, acting through its managing general partner Index Venture Associates V Limited, here represented by Me Claire PUEL, Attorney-at-Law, having her professional address in Howald (Grand-Duchy of Luxembourg), by virtue of a proxy given under private seal;

Yucca (Jersey) SLP, a separate limited partnership formed and existing under the laws of Jersey, registered with the Jersey Financial Services Commission under registration number 13, having its registered office at Seaton Place No. 1, St Helier, Jersey JE2 3QL, here represented by Me Claire PUEL, Attorney-at-Law, having her professional address in Howald (Grand-Duchy of Luxembourg), by virtue of a proxy given under private seal;

Index Ventures Growth I (Jersey), L.P., a limited partnership formed and existing under the laws of Jersey, registered with the Jersey Financial Services Commission under registration number LP981, having its registered office at No 1, Seaton Place, St Helier, Jersey JE4 8YJ, Channel Islands, acting through its managing general partner Index Venture Growth Associates I Limited, here represented by Me Claire PUEL, Attorney-at-Law, having her professional address in Howald (Grand-Duchy of Luxembourg), by virtue of a proxy given under private seal;

Index Ventures Growth I Parallel Entrepreneur Fund (Jersey), L.P., a limited partnership formed and existing under the laws of Jersey, registered with the Jersey Financial Services Commission under registration number LP979, having its registered office at No 1, Seaton Place, St Helier, Jersey JE4 8YJ, Channel Islands, acting through its managing general

partner Index Venture Growth Associates I Limited, here represented by Me Claire PUEL, Attorney-at-Law, having her professional address in Howald (Grand-Duchy of Luxembourg), by virtue of a proxy given under private seal.

Which proxies initialled "ne varietur" by the representative of the appearing parties and the undersigned notary shall remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

The appearing parties, represented as stated above, have requested the undersigned notary to record the following:

I. That they are the current shareholders of Pentavest S.à r.l. having its registered office at 1, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under registration number B 154065 (the "Company"), incorporated by a deed of Me Paul BETTINGEN, notary residing in Niederanven, on June 18, 2010, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 1579 of August 3, 2010. The articles have been modified for the last time by a deed of Me Francis KESSELER, prenamed, on August 8, 2014, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations under number 2862 on October 10, 2014.

II. That the capital of the Company is set at fifteen million six hundred forty two thousand eight hundred ninety one Euros and fifty one Cents (EUR 15,642,891.51) represented by two hundred forty six million seven hundred twenty eight thousand eight hundred sixteen (246,728,816) class A shares, by three hundred thirty-nine million six hundred fifteen thousand five hundred and twenty-eight (339,615,528) class C shares, by thirty two million six hundred eighty nine thousand six hundred fifty five (32,689,655) class D shares, by two hundred and eighty-two million (282,000,000) class E shares, by thirty-eight million four hundred thirty three thousand and six (38,433,006) class F shares, by twenty four million thirty eight thousand two hundred and five (24,038,205) class G shares, by twenty nine million five hundred fifty one thousand five hundred (29,551,500) class H shares, by twenty-two million (22,000,000) class I shares, and by five hundred forty two million two hundred thirty two thousand four hundred forty one (549,232,441) class J shares, each with a nominal value of one Cent (EUR 0.01), entirely subscribed for and fully paid up.

III. That these shares are allocated to the shareholders as follows:

- 1 241,686,864 class A shares for Index Ventures V (Jersey), L.P.;
- 2 32,021,635 class D shares for Index Ventures V (Jersey), L.P.;
- 3 22,369,626 class G shares for Index Ventures V (Jersey), L.P.;
- 4 21,550,426 class I shares for Index Ventures V (Jersey), L.P.;
- 5 1,957,842 class A shares for Index Ventures V Parallel Entrepreneur Fund (Jersey), L.P.;
- 6 259,399 class D shares for Index Ventures V Parallel Entrepreneur Fund (Jersey), L.P.;
- 7 181,214 class G shares for Index Ventures V Parallel Entrepreneur Fund (Jersey), L.P.;
- 8 174,574 class I shares for Index Ventures V Parallel Entrepreneur Fund (Jersey), L.P.;
- 9 3,084,110 class A shares for Yucca (Jersey) S.L.P.;
- 10 1,698,078 class C shares for Yucca (Jersey) S.L.P.;
- 11 408,621 class D shares for Yucca (Jersey) S.L.P.;
- 12 1,410,000 class E shares for Yucca (Jersey) S.L.P.;
- 13 192,165 class F shares for Yucca (Jersey) S.L.P.;
- 14 1,487,364 class G shares for Yucca (Jersey) S.L.P.;
- 15 147,758 class H shares for Yucca (Jersey) S.L.P.;
- 16 275,000 class I shares for Yucca (Jersey) S.L.P.;
- 17 2,746,162 class J shares for Yucca (Jersey) S.L.P.;
- 18 326,525,726 class C shares for Index Ventures Growth I (Jersey), L.P.;
- 19 271,130,874 class E shares for Index Ventures Growth I (Jersey), L.P.;
- 20 36,951,683 class F shares for Index Ventures Growth I (Jersey), L.P.;
- 21 28,412,496 class H shares for Index Ventures Growth I (Jersey), L.P.;
- 22 528,063,375 class J shares for Index Ventures Growth I (Jersey) L.P.;
- 23 11,391,724 class C shares for Index Ventures Growth I Parallel Entrepreneur Fund (Jersey), L.P.;
- 24 9,459,126 class E shares for Index Ventures Growth I Parallel Entrepreneur Fund (Jersey), L.P.;
- 25 1,289,158 class F for Index Ventures Growth I Parallel Entrepreneur Fund (Jersey), L.P.;
- 26 991,246 class H shares for Index Ventures Growth I Parallel Entrepreneur Fund (Jersey), L.P.;
- 27 18,422,904 class J shares for Index Ventures Growth I Parallel Entrepreneur Fund (Jersey), L.P.

IV. That the agenda of the meeting is the following:

#### *Agenda*

1) In accordance with Article 189 of the Company Law of August 10, 1915, the current shareholders of the Company agree that Index Ventures Growth II (Jersey), L.P. and Index Ventures Growth II Parallel Entrepreneur Fund (Jersey), L.P. enter into the share capital of the Company by subscribing to some of the new class J shares to be issued by the Company.

2) Increase of the share capital of the Company by an amount of five million one hundred eighty thousand four hundred ninety eight Euros and ninety five Cents (EUR 5,180,498.95.-) so as to raise it from its present amount of fifteen million six hundred forty two thousand eight hundred ninety one Euros and fifty one Cents (EUR 15,642,891.51) to twenty million eight hundred twenty three thousand three hundred ninety Euros and forty six Cents (EUR 20,823,390.46) by the creation and the issue of five hundred eighteen million forty nine thousand eight hundred ninety five (518,049,895) new class J shares of a par value of one Euro Cent (EUR 0.01) each.

3) Subscription and paying up of the five hundred eighteen million forty nine thousand eight hundred ninety five (518,049,895) new class J shares as follows:

(a) One hundred seventeen million six hundred forty five thousand seven hundred seventy five (117,645,775) new class J shares by Index Ventures Growth I (Jersey), L.P., prenamed, by a contribution in cash of one million one hundred seventy six thousand four hundred fifty seven Euros and seventy five Cents (EUR 1,176,457.75);

(b) Four million one hundred four thousand three hundred eighty eight (4,104,388) new class J shares by Index Ventures Growth I Parallel Entrepreneur Fund (Jersey), L.P., prenamed, by a contribution in cash of forty one thousand forty three Euros and eighty eight Cents (EUR 41,043.88);

(c) Five million five hundred fifty seven thousand nine hundred and nine (5,557,909) new class J shares by Yucca (Jersey) SLP, prenamed, by a contribution in cash of fifty five thousand five hundred seventy nine Euros and nine Cents (EUR 55,579.09).

(d) Three hundred eighty five million forty three thousand nine hundred seventeen (385,043,917) new class J shares by Index Ventures Growth II (Jersey), L.P., prenamed, by a contribution in cash of three million eight hundred fifty thousand four hundred thirty nine Euros and seventeen Cents (EUR 3,850,439.17); and

(e) Five million six hundred ninety seven thousand nine hundred and six (5,697,906) new class J shares by Index Ventures Growth II Parallel Entrepreneur Fund (Jersey), L.P., prenamed, by a contribution in cash of fifty six thousand nine hundred seventy nine Euros and six Cents (EUR 56,979.06)

4) Amendment of Article 6 of the articles of association so as to reflect the proposed increase of the share capital of the Company.

After this had been set forth, the above named shareholders of the Company, representing the entire capital of the Company, now request the undersigned notary to record the following resolutions.

#### *First resolution*

The shareholders of the Company unanimously resolve, in accordance with Article 189 of the Company Law of August 10, 1915, to agree that:

(i) Index Ventures Growth II Parallel Entrepreneur Fund (Jersey), L.P., a limited partnership formed and existing under the laws of Jersey, registered with the Jersey Financial Services Commission under registration number LP1307, having its registered office at No 1, Seaton Place, St Helier, Jersey JE4 8YJ, Channel Islands, acting through its managing general partner Index Venture Growth Associates II Limited; and

(ii) Index Ventures Growth II Parallel Entrepreneur Fund (Jersey), L.P., a limited partnership formed and existing under the laws of Jersey, registered with the Jersey Financial Services Commission under registration number LP1305, having its registered office at No 1, Seaton Place, St Helier, Jersey JE4 8YJ, Channel Islands, acting through its managing general partner Index Venture Growth Associates II Limited,

enter into the share capital of the Company by subscribing to some of the new class J shares to be issued.

#### *Second resolutions*

The shareholders of the Company unanimously resolve to increase share capital of the Company by an amount of five million one hundred eighty thousand four hundred ninety eight Euros and ninety five Cents (EUR 5,180,498.95.-) so as to raise it from its present amount of fifteen million six hundred forty two thousand eight hundred ninety one Euros and fifty one Cents (EUR 15,642,891.51) to twenty million eight hundred twenty three thousand three hundred ninety Euros and forty six Cents (EUR 20,823,390.46) by the creation and the issue of five hundred eighteen million forty nine thousand eight hundred ninety five (518,049,895) new class J shares of a par value of one Euro Cent (EUR 0.01) each.

#### *Subscription and payment*

All the five hundred eighteen million forty nine thousand eight hundred ninety five (518,049,895) new class J shares are subscribed for by the existing shareholders as follows:

(a) One hundred seventeen million six hundred forty five thousand seven hundred seventy five (117,645,775) new class J shares by Index Ventures Growth I (Jersey), L.P., prenamed, by a contribution in cash of one million one hundred seventy six thousand four hundred fifty seven Euros and seventy five Cents (EUR 1,176,457.75);

(b) Four million one hundred four thousand three hundred eighty eight (4,104,388) new class J shares by Index Ventures Growth I Parallel Entrepreneur Fund (Jersey), L.P., prenamed, by a contribution in cash of forty one thousand forty three Euros and eighty eight Cents (EUR 41,043.88);

(c) Five million five hundred fifty seven thousand nine hundred and nine (5,557,909) new class J shares by Yucca (Jersey) SLP, prenamed, by a contribution in cash of fifty five thousand five hundred seventy nine Euros and nine Cents (EUR 55,579.09).

(d) Three hundred eighty five million forty three thousand nine hundred seventeen (385,043,917) new class J shares by Index Ventures Growth II (Jersey), L.P., prenamed, by a contribution in cash of three million eight hundred fifty thousand four hundred thirty nine Euros and seventeen Cents (EUR 3,850,439.17); and

(e) Five million six hundred ninety seven thousand nine hundred and six (5,697,906) new class J shares by Index Ventures Growth II Parallel Entrepreneur Fund (Jersey), L.P., prenamed, by a contribution in cash of fifty six thousand nine hundred seventy nine Euros and six Cents (EUR 56,979.06)

The five hundred eighteen million forty nine thousand eight hundred ninety five (518,049,895) new class J shares have been entirely paid up by a contribution in cash from the above mentioned persons for an aggregate amount of five million one hundred eighty thousand four hundred ninety eight Euros and ninety five Cents (EUR 5,180,498.95.-) which is now at the disposal of the Company.

#### *Third resolution*

As a consequence of the foregoing resolution and subscription of the new class J shares, Article 6 of the Articles of Association is amended and now reads as follows:

“ **Art. 6.** The capital is fixed at twenty million eight hundred twenty three thousand three hundred ninety Euros and forty six Cents (EUR 20,823,390.46) represented by two hundred forty six million seven hundred twenty eight thousand eight hundred sixteen (246,728,816) class A shares, by three hundred thirty-nine million six hundred fifteen thousand five hundred and twenty-eight (339,615,528) class C shares, by thirty two million six hundred eighty nine thousand six hundred fifty five (32,689,655) class D shares, by two hundred and eighty-two million (282,000,000) class E shares, by thirty-eight million four hundred thirty three thousand and six (38,433,006) class F shares, by twenty four million thirty eight thousand two hundred and five (24,038,205) class G shares, by twenty nine million five hundred fifty one thousand five hundred (29,551,500) class H shares, by twenty-two million (22,000,000) class I shares, and by one billion sixty seven million two hundred eighty two thousand three hundred thirty six (1,067,282,336) class J shares, each with a nominal value of one Cent (EUR 0.01), entirely subscribed for and fully paid up.”

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version. On request of the appearing parties and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF, the present notarial deed was drawn up in Howald (Grand-Duchy of Luxembourg), on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing person, who is known to the notary by surname, given name, civil status and residence, said person signed together with the notary the present deed.

#### **Suit la traduction française du procès-verbal qui précède:**

L'an deux mille quatorze, le trois décembre.

Par devant Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette (Grand-Duché de Luxembourg).

#### **ONT COMPARU:**

Index Ventures V (Jersey), L.P., un limited partnership constitué et opérant sous le droit de Jersey, immatriculé auprès du Jersey Financial Services Commission sous le numéro d'immatriculation LP1126, ayant son siège social à Ogier House, The Esplanade, St Helier, Jersey, JE4 9WG, Channel Islands, agissant par l'intermédiaire de son managing general partner Index Venture Associates V Limited, ici représenté par Maître Claire PUEL, avocat à la Cour, demeurant professionnellement à Howald, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration lui conférée sous seing privé;

Index Ventures V Parallel Entrepreneur Fund (Jersey), L.P., un limited partnership constitué et opérant sous le droit de Jersey, immatriculé auprès du Jersey Financial Services Commission sous le numéro d'immatriculation LP1125, ayant son siège social à Ogier House, The Esplanade, St Helier, Jersey, JE4 9WG, Channel Islands, agissant par l'intermédiaire de son managing general partner Index Venture Associates V Limited, ici représenté par Maître Claire PUEL, avocat à la Cour, demeurant professionnellement à Howald, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration lui conférée sous seing privé;

Yucca (Jersey) SLP, un separate limited partnership constitué et opérant sous le droit de Jersey, immatriculé auprès du Jersey Financial Services Commission sous le numéro d'immatriculation 13, ayant son siège social à Seaton Place No. 1, St Hélier, Jersey JE2 3QL, Channel Islands, ici représentée par Maître Claire PUEL, avocat à la Cour, demeurant professionnellement à Howald, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration lui conférée sous seing privé;

Index Ventures Growth I (Jersey), L.P., un limited partnership constitué et opérant sous le droit de Jersey, immatriculé auprès du Jersey Financial Services Commission sous le numéro d'immatriculation LP981, ayant son siège social au No 1, Seaton Place, St Helier, Jersey JE4 8YJ, Channel Islands, agissant par son managing general partner Index Venture Growth Associates I Limited, ici représentée par Maître Claire PUEL, avocat à la Cour, demeurant professionnellement à Howald, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration lui conférée sous seing privé;

Index Ventures Growth I Parallel Entrepreneur Fund (Jersey), L.P., un limited partnership constitué et opérant sous le droit de Jersey, immatriculé auprès du Jersey Financial Services Commission sous le numéro d'immatriculation LP979, ayant son siège social au No 1, Seaton Place, St Helier, Jersey JE4 8YJ, Channel Islands, agissant par son managing general partner Index Venture Growth Associates I Limited, ici représentée par Maître Claire PUEL, avocat à la Cour, demeurant professionnellement à Howald, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration lui conférée sous seing privé.

Ces procurations signées "ne varietur" par le mandataire des parties comparantes prénommées et le notaire soussigné, demeureront annexées à l'acte.

Les parties comparantes prénommées, représentées comme établi ci avant, ont requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I. Ils sont les associés actuels de Pentavest S.à r.l. ayant son siège social au 1, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg sous le numéro d'immatriculation B 154065 (la «Société»), constituée suivant acte du notaire Me Paul BETTINGEN, résidant à Niederanven, en date du 18 juin 2010, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1579 du 3 août 2010. Les statuts ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte du notaire Maître Francis KESSELER, prénommé, en date du 8 août 2014, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations sous le numéro 2862 en date du 10 octobre 2014.

II. Le capital social de la Société est fixé à quinze millions six cent quarante-deux mille huit cent quatre-vingt-onze Euros et cinquante-et-un Centimes (EUR 15.642.891,51) représenté par deux cent quarante-six millions sept cent vingt-huit mille huit cent seize (246.728.816) parts sociales de classe A, par trois cent trente-neuf millions six cent quinze mille cinq cent vingt-huit (339.615.528) parts sociales de classe C, par trente-deux millions six cent quatre-vingt-neuf mille six cent cinquante-cinq (32.689.655) parts sociales de classe D, par deux cent quatre-vingt-deux millions (282.000.000) parts sociales de classe E, par trente-huit millions quatre cent trente-trois mille six (38.433.006) parts sociales de classe F, par vingt-quatre-millions trente-huit mille deux cent-cinq (24.038.205) parts sociales de classe G, par vingt-neuf millions cinq cent cinquante-et-un mille cinq cent (29.551.500) parts sociales de classe H, par vingt-deux millions (22.000.000) parts sociales de classe I et par cinq cent quarante-neuf millions deux cent trente-deux mille quatre cent quarante-et-un (549.232.441) parts sociales de classe J, chacune ayant une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01), entièrement souscrites et libérées.

III. Ces parts sociales sont réparties entre les associés existants comme suit:

1. 241.686.864 parts sociales de classe A pour Index Ventures V (Jersey), L.P.;
2. 32.021.635 parts sociales de classe D pour Index Ventures V (Jersey), L.P.;
3. 22.369.626 parts sociales de classe G pour Index Ventures V (Jersey), L.P.;
4. 21.550.426 parts sociales de classe I pour Index Ventures V (Jersey), L.P.;
5. 1.957.842 parts sociales de classe A pour Index Ventures V Parallel Entrepreneur Fund (Jersey), L.P.;
6. 259.399 parts sociales de classe D pour Index Ventures V Parallel Entrepreneur Fund (Jersey), L.P.;
7. 181.214 parts sociales de classe G pour Index Ventures V Parallel Entrepreneur Fund (Jersey), L.P.;
8. 174.574 parts sociales de classe I pour Index Ventures V Parallel Entrepreneur Fund (Jersey), L.P.;
9. 3.084.110 parts sociales de classe A pour Yucca (Jersey) S.L.P.;
10. 1.698.078 parts sociales de classe C pour Yucca (Jersey) S.L.P.;
11. 408.621 parts sociales de classe D pour Yucca (Jersey) S.L.P.;
12. 1.410.000 parts sociales de classe E pour Yucca (Jersey) S.L.P.;
13. 192.165 parts sociales de classe F pour Yucca (Jersey) S.L.P.;
14. 1.487.364 parts sociales de classe G pour Yucca (Jersey) S.L.P.;
15. 147.758 parts sociales de classe H pour Yucca (Jersey) S.L.P.;
16. 275.000 parts sociales de classe I pour Yucca (Jersey) S.L.P.;
17. 2.746.162 parts sociales de classe J pour Yucca (Jersey) S.L.P.;
18. 326.525.726 parts sociales de classe C pour Index Ventures Growth I (Jersey), L.P.;
19. 271.130.874 parts sociales de classe E pour Index Ventures Growth I (Jersey), L.P.;
20. 36.951.683 parts sociales de classe F pour Index Ventures Growth I (Jersey), L.P.;
21. 28.412.496 parts sociales de classe H pour Index Ventures Growth I (Jersey), L.P.;
22. 528.063.375 parts sociales de classe J pour Index Ventures Growth I (Jersey), L.P.;
23. 11.391.724 parts sociales de classe C pour Index Ventures Growth I Parallel Entrepreneur Fund (Jersey), L.P.;
24. 9.459.126 parts sociales de classe E pour Index Ventures Growth I Parallel Entrepreneur Fund (Jersey), L.P.;
25. 1.289.158 parts sociales de classe F pour Index Ventures Growth I Parallel Entrepreneur Fund (Jersey), L.P.;
26. 991.246 parts sociales de classe H pour Index Ventures Growth I Parallel Entrepreneur Fund (Jersey), L.P.;
27. 18.422.904 parts sociales de classe J pour Index Ventures Growth I Parallel Entrepreneur Fund (Jersey), L.P.

IV. Que la présente assemblée a pour ordre du jour:

### Ordre du jour

1) Dans le cadre de l'article 189 de la loi sur les sociétés commerciales du 10 août 1915, les actuels associés acceptent qu'Index Ventures Growth II (Jersey), L.P. et Index Ventures Growth II Parallel Entrepreneur Fund (Jersey), L.P. entrent au capital de la Société par la souscription de certaines nouvelles parts sociales de Classe J à émettre par la Société.

2) Augmentation du capital social de la Société d'un montant de cinq millions cent quatre-vingt mille quatre-cent quatre-vingt-dix-huit Euros et quatre-vingt-quinze centimes (EUR 5.180.498,95) afin de le porter de son montant actuel de quinze millions six cent quarante-deux mille huit cent quatre-vingt-onze Euros et cinquante-et-un centimes (EUR 15.642.891,51) à vingt millions huit cent vingt-trois mille trois cent quatre-vingt-dix Euros et quarante-six centimes (EUR 20.823.390,46) par la création et l'émission de cinq cent dix-huit millions quarante-neuf mille huit cent quatre-vingt-quinze (518.049.895) nouvelles parts sociales de classe J d'une valeur nominale d'un Centime d'Euro (EUR 0,01) chacune.

3) Souscription et libération des cinq cent dix-huit millions quarante-neuf mille huit cent quatre-vingt-quinze (518.049.895) nouvelles parts sociales de classe J comme suit:

(a) Cent dix-sept millions six cent quarante-cinq mille sept cent soixante-quinze (117.645.775) nouvelles parts sociales de classe J pour Index Ventures Growth I (Jersey), L.P. par l'apport en numéraire d'un million cent soixante-seize mille quatre cent cinquante-sept Euros et soixante-quinze centimes (EUR 1.176.457,75).

(b) quatre millions cent quatre mille trois cent quatre-vingt-huit (4.104.388) nouvelles parts sociales de classe J pour Index Ventures Growth I Parallel Entrepreneur Fund (Jersey), L.P. par l'apport en numéraire de quarante-et-un mille quarante-trois Euros et quatre-vingt-huit centimes (EUR 41.043,88);

(c) cinq millions cinq cent cinquante-sept mille neuf cent neuf (5.557.909) nouvelles parts sociales de classe J pour Yucca (Jersey) SLP par l'apport en numéraire de cinquante-cinq mille cinq cent soixante-dix-neuf Euros et neuf centimes (EUR 55.579,09);

(d) trois cent quatre-vingt-cinq millions quarante-trois mille neuf cent dix-sept (385.043.917) nouvelles parts sociales de classe J pour Index Ventures Growth II (Jersey), L.P. par l'apport en numéraire de trois millions huit cent cinquante mille quatre cent trente-neuf Euros et dix-sept centimes (EUR 3.850.439,17);

(e) cinq millions six cent quatre-vingt-dix-sept mille neuf cent six (5.697.906) nouvelles parts sociales de classe J pour Index Ventures Growth II Parallel Entrepreneur Fund (Jersey), L.P., par l'apport en numéraire de cinquante-six mille neuf cent soixante-dix-neuf Euros et six centimes (EUR 56.979,06).

4) Modification de l'Article 6 des statuts afin de refléter cette augmentation de capital social de la Société.

Ceci ayant été exposé, les associés prénommés de la Société, représentant l'intégralité du capital de la société, requièrent désormais le notaire instrumentaire de prendre acte des décisions suivantes.

#### Première résolution

Dans le cadre de l'article 189 de la loi sur les sociétés commerciales du 10 août 1915, les associés de la Société décident à l'unanimité d'accepter que:

(i) Index Ventures Growth II Parallel Entrepreneur Fund (Jersey), L.P., un limited partnership constitué et opérant sous le droit de Jersey, immatriculé auprès du Jersey Financial Services Commission sous le numéro LP1307, ayant son siège social au No 1, Seaton Place, St Helier, Jersey JE4 8YJ, Channel Islands, agissant par son managing general partner Index Venture Growth Associates II Limited; et

(ii) Index Ventures Growth II Parallel Entrepreneur Fund (Jersey), L.P., un limited partnership constitué et opérant sous le droit de Jersey, immatriculé auprès du Jersey Financial Services Commission sous le numéro LP1305, ayant son siège social au No 1, Seaton Place, St Helier, Jersey JE4 8YJ, Channel Islands, agissant par son managing general partner Index Venture Growth Associates II Limited,

entrent au capital de la Société par la souscription de certaines nouvelles parts sociales de classe J à émettre.

#### Deuxième résolution

Les associés de la Société décident à l'unanimité d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de cinq millions cent quatre-vingt mille quatre-cent quatre-vingt-dix-huit Euros et quatre-vingt-quinze centimes (EUR 5.180.498,95) afin de le porter de son montant actuel de quinze millions six cent quarante-deux mille huit cent quatre-vingt-onze Euros et cinquante-et-un centimes (EUR 15.642.891,51) à vingt millions huit cent vingt-trois mille trois cent quatre-vingt-dix Euros et quarante-six centimes (EUR 20.823.390,46) par la création et l'émission de cinq cent dix-huit millions quarante-neuf mille huit cent quatre-vingt-quinze (518.049.895) nouvelles parts sociales de classe J d'une valeur nominale d'un Centime d'Euro (EUR 0,01) chacune.

#### Souscription et libération

Toutes les cinq cent dix-huit millions quarante-neuf mille huit cent quatre-vingt-quinze (518.049.895) nouvelles parts sociales de classe J sont souscrites par les associés actuels comme suit:

(a) Cent dix-sept millions six cent quarante-cinq mille sept cent soixante-quinze (117.645.775) nouvelles parts sociales de classe J pour Index Ventures Growth I (Jersey), L.P. par l'apport en numéraire de un million cent soixante-seize mille quatre cent cinquante-sept Euros et soixante-quinze centimes (EUR 1.176.457,75).

(b) quatre millions cent quatre mille trois cent quatre-vingt-huit (4.104.388) nouvelles parts sociales de classe J pour Index Ventures Growth I Parallel Entrepreneur Fund (Jersey), L.P. par l'apport en numéraire de quarante-et-un mille quarante-trois Euros et quatre-vingt-huit centimes (EUR 41.043,88);

(c) cinq millions cinq cent cinquante-sept mille neuf cent neuf (5.557.909) nouvelles parts sociales de classe J pour Yucca (Jersey) SLP par l'apport en numéraire de cinquante-cinq mille cinq cent soixante-dix-neuf Euros et neuf centimes (EUR 55.579,09);

(d) trois cent quatre-vingt-cinq millions quarante-trois mille neuf cent dix-sept (385,043,917) nouvelles parts sociales de classe J pour Index Ventures Growth II (Jersey), L.P. par l'apport en numéraire de trois millions huit cent cinquante mille quatre cent trente-neuf Euros et dix-sept centimes (EUR 3,850,439.17);

(e) cinq millions six cent quatre-vingt-dix-sept mille neuf cent six (5,697,906) nouvelles parts sociales de classe J pour Index Ventures Growth II Parallel Entrepreneur Fund (Jersey), L.P., par l'apport en numéraire de cinquante-six mille neuf cent soixante-dix-neuf Euros et six centimes (EUR 56,979.06).

Les cinq cent dix-huit millions quarante-neuf mille huit cent quatre-vingt-quinze (518.049.895) de nouvelles parts sociales de classe J ont été entièrement libérées par apport en numéraire de la part des personnes susmentionnées à concurrence d'un montant total de cinq millions cent quatre-vingt mille quatre-cent quatre-vingt-dix-huit Euros et quatre-vingt-quinze centimes (EUR 5.180.498,95) qui est à la disposition de la société.

#### *Troisième résolution*

Suite à la résolution précédente et à la souscription des nouvelles parts sociales de classe J, l'Article 6 des statuts est modifié et est à présent libellé comme suit:

« **Art. 6.** Le capital social émis est fixé à vingt millions huit cent vingt-trois mille trois cent quatre-vingt-dix Euros et quarante-six centimes (EUR 20.823.390,46) représenté par deux cent quarante-six millions sept cent vingt-huit mille huit cent seize (246.728.816) de parts sociales de classe A, par trois cent trente-neuf millions six cent quinze mille cinq cent vingt-huit (339.615.528) parts sociales de classe C, par trente-deux millions six cent quatre-vingt-neuf mille six cent cinquante-cinq (32.689.655) parts sociales de classe D, par deux cent quatre-vingt-deux millions (282.000.000) de parts sociales de classe E, par trente-huit millions quatre cent trente-trois mille six (38.433.006) parts sociales de classe F, par vingt-quatre millions trente-huit mille deux cent cinq (24.038.205) de Parts Sociales de classe G, par vingt-neuf millions cinq cent cinquante-et-un mille cinq cents (29.551.500) parts sociales de classe H, par vingt-deux millions (22.000.000) parts sociales de classe I et par un milliard soixante-sept millions deux cent quatre-vingt-deux mille trois cent trente-six (1.067.282.336) parts sociales de classe J, chacune ayant une valeur nominale d'un Centime d'Euro (EUR 0,01), entièrement souscrites et libérées»

Le notaire soussigné, qui parle et comprend l'anglais, déclare par la présente que sur demande des parties comparantes, le présent document a été établi en langue anglaise suivi d'une version française. Sur demande des mêmes parties comparantes et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, passé à Howald (Grand-Duché du Luxembourg), date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire instrumentaire par nom, prénom, état et demeure, ledit comparant a signé ensemble avec le notaire le présent acte.

Signé: Puel, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 10 décembre 2014. Relation: EAC/2014/16942. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME

Référence de publication: 2015021309/350.

(150024348) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 février 2015.

#### **Abundante Investments, Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: USD 20.000,00.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 39, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 180.823.

Le conseil de gérance de la Société a décidé de transférer le siège social de la Société au 39, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg avec effet au 1<sup>er</sup> janvier 2015.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 février 2015.

*Un mandataire*

Référence de publication: 2015020799/13.

(150024328) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 février 2015.

**Odin LuxCo 10 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1528 Luxembourg, 11/13, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 194.267.

—  
STATUTES

In the year two thousand fifteen, on the twenty-eighth January.

Before us Maître Marc Loesch, notary residing in Mondorf-les-Bains, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

Orion IV European 25 S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 11/13, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with Luxembourg Trade and Companies' Register under number B 189080,

here represented by Maître Juliette Feitler, Avocat à la Cour, professionally residing in Luxembourg, by virtue of a proxy under private seal given on January 23, 2015.

The said proxy, signed ne varietur by the proxyholder of the appearing party and the notary, shall remain annexed to this deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party, represented as stated above, has requested the officiating notary to enact the deed of incorporation of a private limited liability company (société à responsabilité limitée) which it wishes to incorporate with the following articles of association:

**Chapter I. - Form, Name, Registered office, Object, Duration**

**Art. 1. Form, Name.** There is hereby established among the subscribers and all those who may become owners of the shares hereafter created a company (the "Company") in the form of a société à responsabilité limitée (S.à r.l.) which will be governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg and by the present articles of association.

The Company will exist under the name of "ODIN LuxCo 10 S.à r.l."

**Art. 2. Registered Office.** The registered office is established in the city of Luxembourg.

It may be transferred to any other place within the Grand Duchy of Luxembourg by a resolution of the general meeting of shareholders.

In the event that extraordinary political, economic or social developments occur or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office or with the ease of communications with such office or between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad, until the complete cessation of these abnormal circumstances. Such temporary measures will have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of the registered office, will remain a Luxembourg company. Such temporary measures will be taken and notified to any interested third parties by one of the bodies or persons entrusted with the daily management of the Company.

**Art. 3. Object.** The object of the Company is, in Luxembourg and/or abroad, the holding of participations in other companies and/or enterprises and the direct and/or indirect financing of the companies and/or enterprises in which it holds a participation or which are members of its group.

It may in particular:

- acquire by way of subscription, purchase, exchange or in any other manner any stock, shares and other participations securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and more generally any securities and financial instruments representing ownership rights, claims or transferable securities issued by any public or private issuer whatsoever;

- exercise all rights whatsoever attached to these securities and financial instruments;

- grant any direct and/or indirect financial assistance whatsoever to the companies and/or enterprises in which it holds a participation or which are members of its group, in particular by granting loans, facilities or guarantees in any form and for any term whatsoever and provide them any advice and assistance in any form whatsoever;

- deposit cash with banks or with any other depositaries and invest it in any other matter;

- in order to raise the funds which it needs in order to carry out its activity within the frame of its object, borrow in any form whatsoever, accept any deposit on behalf of companies or enterprises in which it holds a participation or which are part of its group, issue any debt instruments in any form whatsoever.

It may also acquire, hold, develop and/or sell, directly or indirectly (either through branches or subsidiaries located in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad, as the case may be), real estate/assets of whatever nature located either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad.

It may carry out any transactions whatsoever, whether commercial, financial, with respect to movables or immovable, which are directly or indirectly connected with its object.

It may in any manner hold interests in any business, enterprises or companies whose object is identical, analogous or similar to or connected with its own or which are likely to further the development of its enterprises.

**Art. 4. Duration.** The Company is formed for an unlimited duration.

The Company may be dissolved at any time pursuant to a resolution of the meeting of shareholders resolving in conformity with the provisions of the law.

## Chapter II. - Capital, Shares

**Art. 5. Capital.** The issued share capital of the Company is set at twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-) divided into twelve thousand five hundred (12,500) shares, with a nominal value of one euro (EUR 1.-) each (the "Shares").

In addition to the share capital, there may be set up a premium account into which any premium paid on any share in addition to its nominal value is transferred. The amount of the premium account may be used to provide for the payment of any Shares which the Company may redeem from its shareholders, to offset any net realised losses, to make distributions to the shareholders or to allocate funds to the legal reserve.

**Art. 6. Shares.** Each Share entitles its owner to equal rights in the profits and assets of the Company and to one vote at the general meeting of shareholders. Ownership of a Share carries implicit acceptance of these articles of association of the Company and the resolutions of the single shareholder or the general meeting of shareholders.

Each Share is indivisible as far as the Company is concerned.

Co-owners of Shares must be represented towards the Company by a common attorney-in-fact, whether appointed amongst them or not.

The single shareholder may transfer freely its Shares when the Company is composed of a single shareholder. The Shares may be transferred freely amongst other shareholders when the Company is composed of several shareholders. The Shares may be transferred to non-shareholders only with the authorization of the general meeting of shareholders representing at least three quarters of the capital.

The transfer of Shares must be evidenced by a notarial deed or by a deed under private seal. Any such transfer is not binding upon the Company and upon third parties unless duly notified to the Company or accepted by the Company, in pursuance to article 1690 of the Civil Code.

**Art. 7. Increase and reduction of capital.** The issued capital of the Company may be increased or reduced one or several times by a resolution of the single shareholder or by a resolution of the shareholders voting with the quorum and majority rules set by the law for any amendment of these articles of association.

## Chapter III. - Board of Managers

**Art. 8. Management.** The Company is managed by a board of at least three managers, shareholders or not, appointed by decision of the shareholders for an unlimited period.

Retiring managers are eligible for re-election. Managers may be removed with or without cause at any time by the shareholders at a simple majority.

The board of managers may elect a chairman from among its members. If the chairman is unable to be present, his place will be taken by one of the managers present at the meeting.

The board of managers may elect a secretary of the Company and such other officers as it shall see fit.

None of these appointees need to be members of the board of managers.

**Art. 9. Meetings of the board of managers.** Meetings of the board of managers are called by the chairman or two members of the board.

The meetings are held at the place, the day and the hour specified in the notice convening it. The board of managers may only proceed to business if a majority of its members are present or represented.

One or more managers may participate in a board meeting by means of a conference call or by any similar means of communication enabling thus several persons participating therein to simultaneously communicate with each other. Such participation shall be deemed equal to a physical presence at the meeting.

No prior notice shall be required in case all managers are present or represented at a board meeting and waive any convening requirement or in the case of resolutions in writing approved and signed by all members of the board of managers.

Managers unable to be present or deemed present at a meeting may delegate in writing another member of the board to represent them and to vote in their name.

Decisions of the board are taken by an absolute majority of the votes cast.

Where the number of votes cast for and against a resolution is equal, the chairman has a casting vote.

In case of urgency, resolutions signed by all the managers shall be as valid and effective as if passed at a meeting duly convened and held. Such signatures may appear on a single document or multiple copies of an identical resolution.

All decisions adopted by the board of managers will be recorded in minutes signed by the chairman of the meeting and by the secretary (if any). Copies or extracts are signed by the chairman or any two members of the board of managers.

**Art. 10. Powers of the board of managers.** The board of managers is vested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition in the Company's interest. All powers not expressly reserved by law or by the present articles to the general meeting fall within the competence of the board of managers.

The board of managers may with the prior approval of the general meeting of shareholders entrust the day-to-day management of the Company's business to one of its members appointed managing manager.

The board may further delegate specific powers to any manager(s) or other officer(s).

It may appoint agents with definite powers, and revoke such appointments at any time.

Without prejudice to the foregoing powers, all acts binding the Company and all powers and mandates must be signed by any two managers or by any person(s) to whom signatory authority has been delegated by the managers.

Any litigation, whether as plaintiff or as defendant, shall be conducted by the board of managers in the Company's name. All writs or judicial acts are validly issued in the name of the Company alone.

**Art. 11. Indemnity of managers.** The Company shall indemnify any manager or officer and his heirs, executors and administrators, against expenses reasonably incurred by him in connection with any action, suit or proceeding to which he may be made a party by reason of his being or having been a manager or officer of the Company, or, at the request of the Company, of any other Company of which the Company is a shareholder or creditor and by which he is not entitled to be indemnified, except in relation to matters as to which he shall be finally adjudged in such action, suit or proceeding to be liable for gross negligence or misconduct; in the event of a settlement, indemnification shall be provided only in connection with such matters covered by the settlement as to which the Company is advised by its legal counsel that the person to be indemnified did not commit such a breach of duty. The foregoing right of indemnification shall not exclude other rights to which he may be entitled.

#### Chapter IV. - Shareholders resolutions

**Art. 12. Powers of the Shareholders.** Any regularly constituted meeting of shareholders of the Company represents the entire body of shareholders. It has the powers conferred upon it by law. Decisions by the shareholders may be adopted by written resolutions signed by all the shareholders.

**Art. 13. General Meetings, Adoption of Resolutions.** General meetings are convened by the board of managers at such place and with such agenda as determined by the board of managers. General meetings may be held abroad if, in the judgment of the board of managers, which is final, circumstances of force majeure so require. The shareholders may as well adopt resolutions in writing.

**Art. 14. Procedure, Vote.** A shareholder may act at any meeting of the shareholders by appointing in writing or by telefax, cable, telegram or telex as his proxy another person who need not be a shareholder. Except as otherwise required by law or these articles of association, resolutions will be taken by a simple majority of votes irrespective of the number of Shares represented. Copies or extracts of the minutes of the meeting to be produced in judicial proceedings or otherwise will be signed by anyone manager of the Company.

#### Chapter V. - Financial year, distribution of costs

**Art. 15. Financial Year.** The Company's financial year begins on the first day of January of each year and ends on the last day of December of the same year.

The board of managers shall prepare annual accounts in accordance with the requirements of Luxembourg law and accounting practice.

**Art. 16. Appropriation of Profits.** From the annual net profits of the Company, five percent (5%) shall be allocated to the reserve required by law.

That allocation will cease to be required as soon and as long as such reserve amounts to ten per cent (10%) of the subscribed capital of the Company.

The general meeting of shareholders shall determine how the remainder of the annual net profits will be disposed of. It may decide to allocate the whole or part of the remainder to a reserve or to a provision reserve, to carry it forward to the next following financial year or to distribute it to the shareholders as dividend.

Subject to the conditions fixed by law, the board of managers may pay out an advance payment on dividends. The board of managers fixes the amount and the date of payment of any such advance payment.

#### Chapter VI. - Dissolution, Liquidation

**Art. 17. Dissolution, Liquidation.** The Company may be dissolved by a decision of the general meeting voting with the same quorum and majority as for the amendment of these articles of association, unless otherwise provided by law. Should the Company be dissolved, the liquidation will be carried out by one or more liquidators appointed by the general meeting of shareholders, which will determine their powers and their compensation.

In case of liquidation, all assets and cash of the Company shall be applied in the following order of priority:

(i) first, to the creditors (whether by payment or the making of reasonable provision for payment thereof) for all the Company's debts and liabilities;

(ii) second, any remainder to the holders of the Shares according to the rules of priority and proportions, if any, set out in article 16 for the appropriation of profits.

### Chapter VII. - Applicable Law

**Art. 18. Applicable law.** All matters not governed by these articles of association shall be determined in accordance with the Luxembourg law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended.

#### *Transitional provisions*

1. The first financial year shall begin on the date of incorporation of the Company and terminate on 31 December 2015.
2. Interim dividends may be distributed during the Company's first financial year.

#### *Subscription and payment*

The twelve thousand five hundred (12,500) shares issued have been subscribed by Orion IV European 25 S.à r.l., aforementioned, represented as stated above, for the amount of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-).

The shares so subscribed have been fully paid up by a contribution in cash so that the amount of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-) is as of now available to the Company, as it has been justified to the undersigned notary.

The total contribution in the amount of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-) is entirely allocated to the share capital of the Company.

#### *Expenses*

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever incurred by the Company or which shall be borne by the Company in connection with its incorporation are estimated at one thousand four hundred euro (EUR 1,400).

#### *Resolutions of the sole shareholder*

The incorporating shareholder, representing the entire share capital of the Company and having waived any convening requirements, has thereupon passed the following resolutions:

1. The address of the registered office of the Company is set at 11/13, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.
2. The following persons are appointed as managers of the Company for an unlimited period of time:
  - a) Mr Nicolas Brimeyer, born on 2 February 1941 in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, with private address at 15, rue Michel Lentz, L-1928 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg;
  - b) Mr Christopher Jenner, born on 11 November 1944 in Edinburgh, Scotland, with private address at 57a, rue John Grün, L-5619 Mondorf-les-Bains, Grand Duchy of Luxembourg;
  - c) Mr Olivier de Nervaux, born on 5 January 1946 in Paris, France, with private address at 42, boulevard de la Tour Maubourg, F-75007 Paris, France;
  - d) Mr Anthony Halligan, born on 17 March 1962 in Christchurch, New-Zealand, with private address at 43, Cambridge Road, West Wimbledon, GBSW20 0QB London, United Kingdom; and
  - e) Mr Ronald W. de Koning, born on 29 December 1961 in Nijmegen, The Netherlands, with private address at Noordensweg 52, 2421 XZ Nieuwkoop, The Netherlands.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day specified at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the proxyholder of the appearing party, this deed is worded in English followed by a French translation; at the request of the same proxyholder and in case of divergence between the English and the French texts, the English version shall prevail.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, known to the notary by name, first name and residence, the said proxyholder signed together with the notary the present deed.

#### **Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille quinze, le vingt-huit janvier.

Par devant nous, Maître Marc Loesch, notaire de résidence à Mondorf-les-Bains, Grand-Duché de Luxembourg.

#### **A COMPARU:**

Orion IV European 25 S.à r.l., une société à responsabilité limitée, constituée et existant selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 11/13, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg et inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 189080,

dûment représentée par Maître Juliette Feitler, Avocat à la Cour, résidant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 23 janvier 2015.

Ladite procuration, signée ne varietur par le mandataire de la comparante et le notaire, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités d'enregistrement.

La comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, a requis le notaire instrumentant de dresser l'acte de constitution d'une société à responsabilité limitée qu'elle souhaite constituer avec les statuts suivants:

### Chapitre I<sup>er</sup> . - Forme, Dénomination, Siège, Objet, Durée

**Art. 1<sup>er</sup> . Forme, Dénomination.** Il est formé par les présentes entre les souscripteurs et tous ceux qui deviendront propriétaires des parts sociales ci-après créées une société (la «Société») sous forme de société à responsabilité limitée (S.à r.l.) qui sera régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg et par les présents statuts.

La Société adopte la dénomination «ODIN LuxCo 10 S.à r.l.».

**Art. 2. Siège social.** Le siège social est établi dans la Ville de Luxembourg.

Il peut être transféré dans tout autre endroit de la Ville de Luxembourg par une décision de l'assemblée générale des associés.

Au cas où des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée avec ce siège ou entre ce siège et l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être transféré temporairement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Ces mesures provisoires n'auront aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

Pareilles mesures provisoires seront faites et portées à la connaissance des personnes intéressées par l'une des personnes ou l'un des organes exécutifs de la Société ayant qualité de l'engager pour les actes de gestion courante et journalière.

**Art. 3. Objet.** La Société a pour objet, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, la prise de participations dans d'autres sociétés et entreprises et le financement direct et indirect des sociétés et entreprises dans lesquelles elle participe ou qui font partie de son groupe.

Elle peut notamment:

- acquérir par voie de souscription, d'achat d'échange ou autrement des actions, parts et autres titres de participation, des obligations, bons de caisse, certificats de dépôts et autres titres de créances et plus généralement tous titres et autres instruments financiers représentatifs de droits de propriété, de créances ou de valeurs mobilières émis par tous émetteurs publics ou privés quels qu'ils soient;

- exercer tous droits généralement quelconques attachés à ces titres et instruments financiers;

- accorder toute assistance financière directe et indirecte quelle qu'elle soit aux sociétés et entreprises dans lesquelles elle participe ou qui font partie de son groupe, notamment par voie de prêts, d'avances ou de garanties sous quelque forme et pour quelque durée que ce soit et leur fournir conseils et assistance sous quelque forme que ce soit;

- déposer ses liquidités en banque ou auprès de tous autres dépositaires et les placer de toute autre manière;

- en vue de se procurer les moyens financiers dont elle a besoin pour exercer son activité dans le cadre de son objet social, contracter tous emprunts sous quelque forme que ce soit, accepter tous dépôts de la part de sociétés ou entreprises dans lesquelles elle participe ou qui font partie de son groupe, émettre tous titres de dettes sous quelque forme que ce soit.

Elle peut également acquérir, détenir, développer et/ou céder, directement ou indirectement (soit par le biais de succursales soit par le biais de filiales situées, selon le cas, au Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger), tout bien immobilier/actifs de quelque nature que ce soit situés au Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger.

Elle peut accomplir toutes opérations généralement quelconques, commerciales, financières, mobilières ou immobilières se rapportant directement ou indirectement à son objet.

Elle peut s'intéresser par toutes voies dans toutes affaires, entreprises ou sociétés ayant un objet identique, analogue, similaire ou connexe ou qui sont de nature à favoriser le développement de son entreprise.

**Art. 4. Durée.** La Société est constituée pour une durée illimitée.

Elle peut être dissoute à tout moment par décision de l'assemblée générale des associés statuant dans les conditions prévues par la loi.

### Chapitre II. - Capital, parts sociales

**Art. 5. Capital.** Le capital émis de la Société est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) divisé en douze mille cinq cents (12.500) parts sociales, ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune (les «Parts Sociales»).

En plus du capital social, un compte de prime d'émission peut être établi sur lequel seront transférées toutes les primes d'émission payées sur les parts sociales en plus de la valeur nominale. L'avoir de ce compte de primes peut être utilisé pour effectuer le remboursement en cas de rachat des parts sociales des associés par la Société, pour compenser des pertes nettes réalisées, pour effectuer des distributions aux associés, ou pour être affecté à la réserve légale.

**Art. 6. Parts Sociales.** Chaque part sociale confère à son propriétaire un droit égal dans les bénéfices de la Société et dans tout l'actif social et une voix à l'assemblée générale des associés. La propriété d'une part sociale emporte de plein droit adhésion aux statuts de la Société et aux décisions de l'associé unique ou des associés.

Chaque part est indivisible à l'égard de la Société.

Les propriétaires indivis de Parts Sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par un mandataire commun pris parmi eux ou en dehors d'eux.

Les cessions ou transmissions de Parts Sociales détenues par l'associé unique sont libres, si la Société a un associé unique. Les Parts Sociales sont librement cessibles entre associés, si la Société a plusieurs associés. Les Parts Sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés que moyennant l'agrément des associés représentant les trois quarts du capital social.

La cession de Parts Sociales doit être formalisée par acte notarié ou par acte sous seing privé. De telles cessions ne sont opposables à la Société et aux tiers qu'après qu'elles aient été signifiées à la Société ou acceptées par elle conformément à l'article 1690 du Code Civil.

**Art. 7. Augmentation et réduction du capital social.** Le capital émis de la Société peut être augmenté ou réduit, en une ou en plusieurs fois, par une résolution de l'associé unique ou des associés adoptée aux conditions de quorum et de majorité exigées la loi pour toute modification des statuts.

### Chapitre III. - Conseil de Gérance

**Art. 8. Gestion.** La Société est administrée par un conseil de gérance composé d'au moins trois gérants, associés ou non, nommés par l'assemblée générale des associés pour une période illimitée.

Les gérants sortants sont rééligibles. Les gérants sont révocables à tout moment avec ou sans cause, par décision des associés prise à la majorité simple.

Le conseil de gérance élit parmi ses membres un président. En cas d'empêchement du président, les réunions du conseil sont présidées par un gérant présent.

Le conseil de gérance pourra désigner un secrétaire de la Société et tels autres agents qu'il jugera convenir.

Aucun de ceux-ci n'a besoin d'appartenir au conseil de gérance.

**Art. 9. Réunions du conseil de gérance.** Le conseil de gérance se réunit sur la convocation du président du conseil ou de deux de ses membres.

Les réunions du conseil de gérance se tiennent au lieu, à la date et à l'heure indiqués dans la convocation.

Le conseil de gérance ne peut délibérer valablement sur l'ordre du jour que si la majorité de ses membres sont présents ou représentés.

Un ou plusieurs gérants peuvent participer à une réunion par conférence téléphonique ou par tout autre moyen de communication similaire permettant ainsi à plusieurs personnes y participant de communiquer simultanément l'une avec l'autre. Une telle participation sera considérée comme équivalent à une présence physique à la réunion.

Aucune convocation préalable ne sera requise dans l'hypothèse où tous les gérants seront présents ou représentés à une réunion du conseil de gérance et renonceraient aux formalités de convocation ou dans l'hypothèse de décisions écrites et approuvées par tous les membres du conseil de gérance.

Tout gérant empêché peut par écrit donner pouvoir à un autre membre du conseil pour le représenter et pour voter en ses lieu et place.

Les résolutions du conseil seront prises à la majorité absolue des votants.

En cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion sera prépondérante.

En cas d'urgence, les résolutions signées de tous les gérants seront aussi valables et efficaces que si elles avaient été prises lors d'une réunion dûment convoquée et tenue. De telles signatures peuvent être apposées sur un document unique ou sur plusieurs exemplaires d'une résolution identique.

Les décisions du conseil de gérance seront constatées dans des procès-verbaux qui seront signés par le président de la réunion et le secrétaire (le cas échéant). Les copies ou extraits de ces procès-verbaux sont signés par le président du conseil de gérance ou par deux gérants.

**Art. 10. Pouvoirs du conseil de gérance.** Le conseil de gérance est investi des pouvoirs les plus étendus pour accomplir tous actes de disposition et d'administration dans l'intérêt de la Société. Tous les pouvoirs qui ne sont pas expressément réservés par la loi ou par les présents statuts à l'assemblée générale des associés, seront de la compétence du conseil de gérance.

Le conseil de gérance peut, de l'assentiment préalable de l'assemblée générale des associés, déléguer la gestion journalière de la Société à un de ses membres qui portera le titre de gérant-délégué.

Il peut aussi déléguer des pouvoirs spécifiques à tout gérant(s) et fondé(s) de pouvoirs.

Il peut désigner des mandataires ayant des pouvoirs définis, et les révoquer en tout temps.

Sans préjudice des pouvoirs de délégation susmentionnés, tous les actes qui engagent la Société, tous les pouvoirs et toutes les procurations doivent être signés par deux gérants, ou par la/les personne(s) à qui un pouvoir de signature aura été délégué par les gérants.

Tout procès, tant en demandant qu'en défendant, sera suivi par le conseil de gérance au nom de la Société. Tous les exploits ou autres actes judiciaires seront valablement faits au nom de la Société seule.

**Art. 11. Indemnisation des gérants.** La Société s'engage à indemniser tout gérant ou fondé de pouvoir et leurs successeurs, exécuteurs testamentaires et administrateurs, de tout et contre toutes dépenses raisonnablement exposées par lui en rapport avec toutes demandes en justice, procès ou procédure à laquelle il devient partie pour être ou avoir été gérant ou fondé de pouvoir de la Société ou, à la demande de la Société, de toute autre société de laquelle la Société est un actionnaire ou un créancier et par laquelle il n'est pas en droit d'être indemnisé; le tout sauf pour ce qui est des demandes en justice, procès ou procédure dans lesquelles il sera jugé responsable pour négligence ou fraude. Dans le cas d'une transaction, l'indemnité sera accordée uniquement en rapport avec des affaires couvertes par la transaction dans lesquelles la Société est avisée par son conseiller juridique que la personne indemnisée n'a commis aucune violation de ses obligations. Le présent droit à indemnités n'exclut pas l'exercice d'autres droits auxquels il peut prétendre.

#### Chapitre IV. - Assemblée Générale des Associés

**Art. 12. Pouvoirs de l'assemblée générale.** Toute assemblée générale des associés régulièrement constituée représente l'ensemble des associés. Elle a les pouvoirs qui lui sont réservés par la loi. Les décisions de l'assemblée générale peuvent être prises par voie de résolutions écrites, signées de tous les associés.

**Art. 13. Assemblée générale annuelle / Adoption de résolutions.** Les assemblées générales sont convoquées par le conseil de gérance en tel lieu et avec tel ordre du jour qui sera déterminé par le conseil de gérance. Les assemblées générales peuvent se tenir à l'étranger chaque fois que se produiront des circonstances de force majeure qui seront appréciées souverainement par les gérants. Les associés peuvent également prendre des résolutions par écrit.

**Art. 14. Procédure, Vote.** Tout associé peut prendre part aux assemblées en désignant par écrit, par télécopieur, par câble, par télégramme ou par télex un mandataire, lequel peut ne pas être associé. Sauf disposition contraire de la loi ou des présents statuts, les décisions sont prises à la majorité des votes émis, sans considération de la proportion de capital représenté. Les copies ou extraits des procès-verbaux de l'assemblée à produire en justice ou ailleurs sont signés par un gérant de la Société.

#### Chapitre V. - Année sociale, Répartition des bénéfices

**Art. 15. Année sociale.** L'année sociale de la Société commence le premier janvier de chaque année et finit le trente et un décembre de la même année.

Le conseil de gérance prépare les comptes annuels suivant les dispositions de la loi luxembourgeoise et les pratiques comptables.

**Art. 16. Affectation des bénéfices.** Sur les bénéfices nets de la Société il sera prélevé cinq pour cent (5%) pour la formation d'un fonds de réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que la réserve légale atteindra le dixième (10%) du capital social.

L'assemblée générale des associés décide de l'affectation du solde des bénéfices annuels nets. Elle peut décider de verser la totalité ou une part du solde à un compte de réserve ou de provision, de le reporter à nouveau ou de le distribuer aux associés comme dividendes.

Le conseil de gérance peut procéder à un versement d'acomptes sur dividendes dans les conditions fixées par la loi. Le conseil de gérance détermine le montant ainsi que la date de paiement de ces acomptes.

#### Chapitre VI. - Dissolution, Liquidation

**Art. 17. Dissolution, Liquidation.** La Société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale délibérant aux mêmes conditions de quorum et de majorité que celles exigées pour la modification des statuts, sauf dispositions contraires de la loi. Lors de la dissolution de la Société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, nommés par l'assemblée générale des associés qui déterminera leurs pouvoirs et leurs émoluments.

En cas de liquidation, tous les actifs et liquidités de la Société seront versés dans l'ordre de priorité suivant:

(i) en premier lieu, à tous les créanciers (soit au moyen de paiements soit au moyen de provisions raisonnablement déterminées en vue de tels paiements) apparaissant au passif de la Société;

(ii) en second lieu, un quelconque solde à tous les propriétaires de Parts Sociales suivant les règles de priorité et les proportions, le cas échéant, prévues à l'article 16 pour la répartition des profits.

#### Chapitre VII. - Loi applicable

**Art. 18. Loi applicable.** Toutes les matières qui ne sont pas régies par les présents statuts seront réglées conformément à la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée.

### *Dispositions transitoires*

1. Le premier exercice social commence le jour de la constitution de la Société et se termine le 31 décembre 2015.
2. Des acomptes sur dividendes pourront être versés pendant le premier exercice social de la Société.

### *Souscription et paiement*

Les douze mille cinq cents (12.500) parts sociales émises ont été souscrites par Orion IV European 25 S.à r.l., susmentionnée, représentée comme indiqué ci-dessus, pour un montant de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-).

Toutes les parts sociales souscrites ont été intégralement libérées par un apport en numéraire, de sorte que le montant de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) est dès maintenant à la disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire soussigné.

L'apport global d'un montant de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) est entièrement affecté au capital social de la Société.

### *Frais*

Le montant des dépenses, frais, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution est évalué à mille quatre cents euros (EUR 1.400).

### *Résolutions de l'associé unique*

L'associé fondateur, représentant l'intégralité du capital social de la Société et ayant renoncé aux formalités de convocation, a adopté les résolutions suivantes:

1. L'adresse du siège social de la Société est établie au 11/13, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

2. Les personnes suivantes sont nommées gérants de la Société pour une durée illimitée:

a) Monsieur Nicolas Brimeyer, né le 2 février 1941 à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, avec résidence privée au 15, rue Michel Lentz, L-1928 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg;

b) Monsieur Christopher Jenner, né le 11 novembre 1944 à Edimbourg, Ecosse, avec résidence privée au 57a, rue John Grün, L-5619 Mondorf-les-Bains, Grand-Duché de Luxembourg;

c) Monsieur Olivier de Nervaux, né le 5 janvier 1946 à Paris, France, avec résidence privée au 42, boulevard de la Tour Maubourg, F-75007 Paris, France;

d) Monsieur Anthony Halligan, né le 17 mars 1962 à Christchurch, Nouvelle Zélande, avec résidence privée au 43, Cambridge Road, West Wimbledon, GB - SW20 0QB Londres, Royaume-Uni; et

e) Monsieur Ronald W. de Koning, né le 29 décembre 1961 à Nijmegen, Pays-Bas, avec résidence privée au Noordensweg 52, 2421 XZ Nieuwkoop, Pays-Bas.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, à la date figurant en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate sur demande du mandataire de la comparante que le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une traduction en français; à la demande du même mandataire et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fait foi.

L'acte ayant été lu au mandataire de la comparante, connu du notaire instrumentant par nom, prénom, et résidence, ledit mandataire a signé ensemble avec le notaire le présent acte.

Signé: J. Feitler, M. Loesch.

Enregistré à Grevenmacher Actes Civils, le 30 janvier 2015. GAC/2015/915. Reçu soixante-quinze euros. 75,00 €.

Le Receveur ff. (signé): C. PIERRET.

Pour expédition conforme,

Mondorf-les-Bains, le 5 février 2015.

Référence de publication: 2015021288/422.

(150024236) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 février 2015.

---

### **Jotem S.A. S.P.F., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.**

Siège social: L-4281 Esch-sur-Alzette, 7, rue Portland.

R.C.S. Luxembourg B 166.865.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015021145/9.

(150024884) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 février 2015.

---

**Framont Investissements S.A., Société Anonyme Soparfi,  
(anc. Framont Investissements S.A., S.P.F.).**

Siège social: L-1630 Luxembourg, 20, rue Glesener.

R.C.S. Luxembourg B 32.256.

L'an deux mille quatorze, le vingt-neuf décembre.

Par devant Maître Roger ARRENSDORFF, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

S'est réunie

l'assemblée générale extraordinaire de la société "FRAMONT INVESTISSEMENTS S.A. S.P.F.", établie et ayant son siège à L-2449 Luxembourg, 3, Boulevard Royal, constituée suivant acte du notaire Edmond SCHRODER alors de résidence à Mersch, en date du 30 novembre 1989, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, Numéro 146 du 4 mai 1990, modifiée pour la dernière fois suivant acte du notaire Henri HELLINCKX de Luxembourg du 17 novembre 2010, publié au dit Mémorial C, Numéro 79 du 14 janvier 2011, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 32.256,

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Sophie BECKER, employée privée, demeurant professionnellement à L-1724 Luxembourg, 43, boulevard Prince Henri,

qui désigne comme secrétaire Philippe CHAMPY, retraité, demeurant à L-1463 Luxembourg, 11, Rue du Fort Elisabeth.

L'assemblée choisit comme scrutateur Philippe CHAMPY, retraité, demeurant à L-1463 Luxembourg, 11, Rue du Fort Elisabeth.

Le bureau ayant ainsi été constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

1. Constatation de la réunion entre les mêmes mains de toutes les actions de la société et transformation de la société en société anonyme unipersonnelle;

2. Modification subséquente de l'article 7 et de l'article 13 des statuts de la société;

3. Constatation de l'existence d'un administrateur unique;

4. Réduction du capital social de la Société à concurrence d'un montant de EUR 792.416,69 (sept cent quatre-vingt-douze mille quatre cent seize euros et soixante-neuf cents);

5. Remboursement à l'actionnaire unique sans procéder à l'annulation d'actions de la société;

6. Modification subséquente du premier alinéa de l'article 5 des statuts de la Société en vue de refléter la modification du capital de la Société;

7. Changement de statut pour adopter le régime des sociétés de participations financières ainsi que son objet social et modification subséquente de l'article 4 des statuts de la société;

8. Changement de la dénomination sociale de la Société;

9. Modification afférente du premier alinéa de l'article 1 des statuts de la Société;

10. Transfert du siège social au 20, rue Glesener, L-1630 Luxembourg.

II) Il a été établi une liste de présence, renseignant les actionnaires présents et représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent, laquelle, après avoir été signée ne varietur par les actionnaires ou leurs mandataires et par les membres du bureau sera annexée au présent acte pour être soumis à la formalité de l'enregistrement.

Les pouvoirs des actionnaires représentés, signés ne varietur par les comparants et par le notaire instrumentant, resteront également annexés au présent acte.

III) Il résulte de ladite liste de présence que toutes les actions représentant l'intégralité du capital social sont présentes ou représentées à cette assemblée, laquelle est dès lors régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur son ordre du jour. Tous les actionnaires présents ou représentés déclarent avoir renoncé à toutes les formalités de convocation.

Après délibération, l'assemblée prend, chaque fois à l'unanimité, les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'assemblée constate la réunion de toutes les actions de la société entre les mêmes mains, transformant la société en société anonyme unipersonnelle, conformément à l'article 23 de la loi du 25 août 2006.

*Deuxième résolution*

Suite à la résolution qui précède, l'assemblée choisit de modifier en conséquence l'article 7 et l'article 13 des statuts de la Société pour lui donner la nouvelle teneur suivante:

" **Art. 7.** La société est administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins, actionnaires ou non, nommés pour un terme qui ne peut excéder six ans, par l'assemblée générale des actionnaires et toujours révocables par elle. Toutefois, lorsque la société est constituée par un actionnaire unique ou que, à une assemblée générale

des actionnaires, il est constaté que celle-ci n'a plus qu'un actionnaire unique, la composition du conseil d'administration peut être limitée à un (1) membre jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de l'existence de plus d'un actionnaire.

Le nombre des administrateurs ainsi que leur rémunération et la durée de leur mandat sont fixés par l'assemblée générale de la société.

Les administrateurs sortants sont rééligibles. Le mandat des administrateurs sortants cesse immédiatement après l'Assemblée Générale annuelle.

En cas de vacance d'une place d'administrateur, les administrateurs restants ont le droit d'y pourvoir provisoirement.

Dans ce cas l'Assemblée Générale, lors de sa première réunion, procède à l'élection définitive et l'administrateur nommé à ces conditions achève le mandat de celui qu'il remplace.

Lorsque la société compte un seul administrateur, il exerce les pouvoirs dévolus au conseil d'administration."

" **Art. 13.** Vis-à-vis des tiers la société est engagée en toutes circonstances soit par la signature conjointe de deux administrateurs ou dans le cas d'une société anonyme unipersonnelle par la signature de l'administrateur ou par la signature individuelle d'un délégué du Conseil dans les limites de ses pouvoirs.

Les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant, sont suivies au nom de la Société par le Conseil d'Administration, poursuites et diligences de son président ou d'un administrateur délégué."

#### *Troisième résolution*

L'assemblée constate que la société a pour administrateur unique Monsieur Philippe CHAMPY, pré-qualifié.

#### *Quatrième résolution*

L'assemblée décide de réduire le capital social de la Société à concurrence d'un montant de EUR 792.416,69 (sept cent quatre-vingt-douze mille quatre cent seize euros et soixante-neuf cents) pour le diminuer de son montant actuel de EUR 892.416,69 (huit cent quatre-vingt-douze mille quatre cent seize euros et soixante-neuf cents) à un montant de EUR 100.000,- (cent mille euros) sans procéder à l'annulation d'actions de la société, celles-ci n'ayant pas valeur nominale.

#### *Cinquième résolution*

L'assemblée décide de ne pas procéder à l'annulation d'actions de la société et de rembourser à l'actionnaire unique le montant de EUR 792.416,69 (sept cent quatre-vingt-douze mille quatre cent seize euros et soixante-neuf cents).

Il doit être noté qu'en conformité avec l'article 69.2 de la Loi, les créanciers dont la créance est antérieure à la date de la publication au Mémorial du procès-verbal de délibération peuvent, dans les trente (30) jours à compter de cette publication demander au magistrat président la chambre du tribunal d'arrondissement siégeant en matière commerciale et comme en matière de référés, la constitution de sûretés. Le président ne peut écarter cette demande que si le créancier dispose de garanties adéquates ou si celles-ci ne sont pas nécessaires compte tenu du patrimoine de la société.

En conformité avec l'article 69.3 de la Loi, aucun paiement ne pourra être effectué au profit des actionnaires, tant que les créanciers n'auront pas obtenu satisfaction ou que le magistrat président la chambre du tribunal d'arrondissement siégeant en matière commerciale et comme en matière de référés n'aura pas décidé qu'il n'y a pas lieu de faire droit à leur requête.

#### *Sixième résolution*

En conséquence de la résolution qui précède, il a été décidé de modifier l'article 5 des statuts de la Société pour lui donner la teneur suivante:

« **Art. 5.** Le capital de la société est fixé EUR 100.000,- (cent mille euros) représenté par 36.000 (trente-six mille) actions sans désignation de valeur nominale, entièrement libérées.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

Les titres peuvent aussi être nominatifs ou au porteur, au gré de l'actionnaire.

La société peut procéder au rachat de ses propres actions sous les conditions prévues par la loi.»

#### *Septième résolution*

L'Assemblée décide d'abandonner le statut de société de gestion de patrimoine familial ("SPF") et d'adopter le régime des sociétés de participations financières ("SOPARFI") avec effet au 31 décembre 2014, ainsi de modifier l'objet social de la société et en conséquence de modifier l'article 4 des statuts de la société qui aura dorénavant la teneur suivante:

" **Art. 4.** La société a pour objet la prise de participation sous quelque forme que ce soit, dans d'autres entreprises luxembourgeoises ou étrangères, la gestion ainsi que la mise en valeur de ces participations.

La Société pourra également apporter toute assistance, que ce soit sous forme de prêts, d'octroi de garanties ou autrement, à ses filiales ou aux sociétés dans lesquelles elle a un intérêt direct ou indirect, sans que celui-ci soit substantiel, ou à toutes sociétés qui seraient actionnaires, directs ou indirects, de la Société, étant entendu que la Société n'entrera

dans aucune opération qui pourrait l'amener à être engagée dans toute activité susceptible d'être considérée comme une activité réglementée du secteur financier.

La société peut réaliser toutes opérations commerciales, financières, industrielles, mobilières ou immobilières se rattachant directement ou indirectement à l'objet social ou qui sont de nature à en favoriser l'extension ou le développement."

*Huitième résolution*

L'Assemblée décide de changer la dénomination sociale de la Société de «FRAMONT INVESTISSEMENTS S.A. S.P.F.» en «FRAMONT INVESTISSEMENTS S.A.».

*Neuvième résolution*

Suite à la résolution qui précède, l'assemblée choisit de modifier en conséquence l'article 1 des statuts de la Société pour lui donner la nouvelle teneur suivante:

“ **Art. 1<sup>er</sup>** . Il existe une société anonyme sous la dénomination de «FRAMONT INVESTISSEMENTS S.A.».”

*Dixième résolution*

L'Assemblée décide de transférer l'adresse du siège social de la société du 3, Boulevard Royal à L-2449 Luxembourg, au 20, rue Glesener à L-1630 Luxembourg.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, en l'étude.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par nom, prénoms usuels, état et demeure, ils ont tous signé le présent acte avec le notaire.

Signé: BECKER, CHAMPY, ARRENSDORFF.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 1, le 5 janvier 2015. Relation: 1LAC / 2015 / 115. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à des fins administratives.

Luxembourg, le 5 février 2015.

Référence de publication: 2015021051/134.

(150024172) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 février 2015.

**Alba Hak S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 412.500,00.**

Siège social: L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 192.795.

In the year two thousand fourteen, on the seventeenth day of December.

Before the undersigned, Maître Francis KESSELER, notary residing in Esch/Alzette, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED

ALBA MASTERCO REAL ESTATE S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 5, Allée Scheffer, L-2520 Luxembourg and a share capital of two hundred and forty-five thousand Euros (EUR 245,000.-), registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under number B 192122,

here represented by Mrs Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, private employee, with professional address in Esch/Alzette, by virtue of a proxy under private seal.

The said proxy, signed "ne varietur" by the proxyholder of the appearing party and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party is the sole shareholder of "ALBA HAK S.à r.l.", a private limited liability company (société à responsabilité limitée) governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, with registered office at 5, Allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under the number B 192.795, incorporated pursuant to a deed of the notary Maître Francis KESSELER, notary public residing in Esch/Alzette, Grand Duchy of Luxembourg, dated 21 November 2014, whose articles of incorporation (the "Articles") have not yet been published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations. The Articles have not been amended since.

The appearing party, representing the whole corporate capital, requires the notary to act the following resolutions taken in accordance with the provisions of article 200-2 of the Luxembourg law on commercial companies of 10 August 1915, as amended, pursuant to which the sole shareholder of a société à responsabilité limitée shall exercise the powers

of the general meeting of shareholders of the company and the decisions of the sole shareholder are recorded in minutes or drawn up in writing:

*First resolution*

The sole shareholder decides to amend the first paragraph of article 7 and article 11 of the Articles, which provisions shall henceforth read as follows:

" **7. Powers of the manager.** The Manager may take all or any action which is necessary or useful to realise any of the objects of the Company, with the exception of those reserved by these Articles or Luxembourg Law to be decided upon by the Shareholder. The Manager shall not carry out any of the decisions listed below (except decisions relating to Articles 7.1 to 7.4 which will require the unanimous prior written consent of a committee composed of the limited partners from time to time in ALBA REAL ESTATE SCS, a common limited partnership (société en commandite simple) under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under number B 191284."

" **11. Shareholder's resolutions.** The Shareholder exercises the powers of the general meeting, and decisions of the Shareholder shall be recorded in minutes or drawn-up in writing."

*Second resolution*

The sole shareholder decides to increase the issued share capital of the Company by an amount of four hundred thousand Euros (EUR 400,000.-), so as to bring it from its current amount of twelve thousand five hundred Euros (EUR 12,500.-) to four hundred twelve thousand and five hundred Euros (EUR 412,500.-), by creating and issuing four hundred thousand (400,000) new shares with a nominal value of one Euro (EUR 1.-) each (the "New Shares"), each of such New Shares having the rights and obligations set forth in the Articles.

The New Shares are subscribed and fully paid up by ALBA MASTERCO REAL ESTATE S.à r.l., prenamed, the sole shareholder of the Company.

Such New Shares are paid up by a contribution in cash of an amount of four million Euros (EUR 4,000,000.-), of which four hundred thousand Euros (EUR 400,000.-) are allocated to the share capital of the Company and three million and six hundred thousand Euros (EUR 3,600,000.-) are allocated to the share premium account of the Company.

Proof of the existence and of the value of the contribution has been produced to the Company.

*Third resolution*

As a consequence of the above resolution, the sole shareholder decides to amend article 5.1 of the Articles in order to reflect the above decision, which shall henceforth read as follows:

" **5.1.** The share capital of the Company is four hundred twelve thousand and five hundred Euros (EUR 412,500.-) divided into four hundred twelve thousand and five hundred (412,500) shares with a nominal value of one Euro (EUR 1.-) each (the "Shares"). In these Articles, "Shareholder" means the holder at the relevant time of the Shares."

Whereof the present deed is drawn up in Esch/Alzette on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary, who speaks and understands English, states herewith that the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the appearing party and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party known to the notary by her name, first name, civil status and residence, the proxyholder of the appearing party signed together with the notary the present deed.

**Suit la traduction en français de ce qui précède:**

L'an deux mille quatorze, le dix-septième jour de décembre.

Par-devant le soussigné Maître Francis KESSELER, notaire résidant à Esch/Alzette, Grand-Duché de Luxembourg,

**A COMPARU**

ALBA MASTERCO REAL ESTATE S.à r.l., une société à responsabilité limitée sous les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 5, Allée Scheffer, L-2520 Luxembourg et un capital social de deux cent quarante-cinq mille Euros (EUR 245.000.-), immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 192122,

ici représentée par Madame Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, employée privée, résidant professionnellement à Esch/Alzette, en vertu d'une procuration délivrée sous seing privé.

Ladite procuration, signée "ne varietur" par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, restera attachée au présent acte pour être soumise avec lui aux autorités de l'enregistrement.

Laquelle partie comparante est l'associé unique de "ALBA HAK S.à r.l.", une société à responsabilité limitée régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 5, Allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro 192.795, constituée par un acte notarié de Maître Francis KESSELER, notaire résidant à Esch/Alzette, Grand-Duché de Luxembourg, en date du 21 novembre

2014 et dont les statuts (les "Statuts") n'ont pas encore été publiés au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations. Les Statuts n'ont pas été modifiés depuis.

La partie comparante, représentant l'ensemble du capital social, requiert le notaire d'acter les résolutions suivantes prises conformément aux dispositions de l'article 200-2 de la loi luxembourgeoise sur les sociétés commerciales du 10 août 1915, telle que modifiée, selon lesquelles l'associé unique d'une société à responsabilité limitée exercera les pouvoirs de l'assemblée générale des associés de la Société et les décisions de l'associé unique seront documentées dans un procès-verbal ou rédigées par écrit:

*Première résolution*

L'associé unique décide de modifier le premier paragraphe de l'article 7 et l'article 11 des Statuts, qui se liront désormais comme suit:

" **7. Pouvoirs du gérant.** Le Gérant aura tous pouvoirs pour prendre les actions qui sont nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social de la Société, sous réserve des actions qui sont réservées par la Loi Luxembourgeoise ou les présents Statuts à une décision des Associés. Le Gérant ne pourra prendre les décisions figurant ci-dessous (sauf s'agissant des décisions figurant aux articles 7.1 à 7.4 qui requièrent le consentement unanime préalable d'un comité composé des associés commanditaires au moment donné de ALBA REAL ESTATE SCS, une société en commandite simple sous les lois du Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 191284."

" **11. Résolutions d'associé.** L'Associé exerce les pouvoirs attribués à l'assemblée des associés, et les décisions de l'Associé sont inscrites sur un procès-verbal ou établies par écrit."

*Deuxième résolution*

L'associé unique décide d'augmenter le capital social émis de la Société d'un montant de quatre cent mille euros (EUR 400.000,-), afin de le porter de son montant actuel de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) à quatre cent douze mille cinq cents euros (EUR 412.500,-), par la création et l'émission de quatre cent mille (400.000) nouvelles parts sociales ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune (les "Nouvelles Parts Sociales"), chacune de ces Nouvelles Parts Sociales ayant les droits et obligations décrits dans les Statuts.

Les Nouvelles Parts Sociales sont souscrites et entièrement libérées par ALBA MASTERCO REAL ESTATE S.à r.l., précité, le seul associé de la Société.

Les Nouvelles Parts Sociales ont été payées par voie d'apport en numéraire d'un montant total de quatre millions euros (EUR 4.000.000,-), dont quatre cent mille euros (EUR 400.000,-) sont alloués au capital social de la Société et trois millions six cent mille euros (EUR 3.600.000,-) sont alloués au compte de prime d'émission de la Société.

La preuve de l'existence et de la valeur de cette contribution a été présentée à la Société.

*Troisième résolution*

En conséquence de la résolution précédente, l'associé unique décide de modifier l'article 5.1 des Statuts afin de refléter la décision précédente, qui se lira désormais comme suit:

" **5.1.** Le capital social de la Société est fixé à quatre cent douze mille cinq cents euros (EUR 412.500,-) représenté par quatre cent douze mille cinq cents (412.500) parts sociales ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune (les "Parts Sociales"). Dans les présents Statuts, "Associé" signifie le détenteur à un moment donné des Parts Sociales."

Dont acte, fait et passé à Esch/Alzette, à la date figurant en tête des présentes.

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française; à la requête de la partie comparante et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

L'acte ayant été lu au mandataire de la partie comparante connu du notaire par son nom, prénom, statut civil et résidence, le mandataire de la partie comparante a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: Conde, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 22 décembre 2014. Relation: EAC/2014/17912. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2015021529/130.

(150025186) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 février 2015.